



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

113^e séance plénière

Mercredi 27 juillet 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 162 de l'ordre du jour (*suite*)

Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

Le Président : En ouverture de cette réunion, je souhaiterais pouvoir louer le travail de la Conférence sur le désarmement. Je ne peux malheureusement pas le faire, en raison de la paralysie qui caractérise la Conférence depuis plus de 10 ans. Ceci est grave, grave pour le désarmement, qui est, ne l'oublions pas, un aspect majeur pour la promotion de la paix et la sécurité internationales et ceci est grave pour la Conférence et son rôle dans la gouvernance mondiale. Si la Conférence ne retrouve pas son élan, elle est en passe d'être discréditée et de devenir complètement inutile.

Dans ce contexte, je tiens à remercier tout particulièrement notre Secrétaire général pour ses efforts afin de redonner du dynamisme à la Conférence, notamment grâce à l'organisation de la Réunion de haut niveau qui a eu lieu en septembre de l'année passée. Ce sont des efforts auxquels je souscris complètement et j'ai d'ailleurs eu l'occasion de faire part de ma préoccupation quant à l'immobilisme de la Conférence tant lors de cette Réunion de haut niveau

que lorsque je me suis directement adressé à la Conférence, à Genève, au mois de février dernier.

La Réunion de haut niveau a engendré un certain nombre d'initiatives salutaires. En particulier, le fait que le suivi de la Réunion soit désormais inscrit à la fois à l'ordre du jour de la Première Commission et de l'Assemblée générale donne l'opportunité aux États Membres de discuter de la situation de la Conférence. Ceci est d'ailleurs en ligne, faut-il le rappeler, avec la Charte des Nations Unies qui nous dit bien que l'Assemblée générale

« peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements ».

L'Assemblée générale est habilitée à faire des recommandations aux États Membres en la matière et je vous invite à le faire aujourd'hui.

Pendant la session d'automne, la Première Commission a ainsi déjà approuvé par consensus une résolution et inclus le sujet à l'agenda de la prochaine session. J'encourage donc la Commission à donner un signal fort à la Conférence sur le désarmement cette année, en vue de surmonter son immobilisme.

Afin de revitaliser la Conférence, le Secrétaire général a aussi donné pour mandat au Conseil consultatif pour les affaires de désarmement de se

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

11-43248 (F)



Merci de recycler

consacrer exclusivement à la situation de la Conférence sur le désarmement pendant ses deux sessions de travail en 2011. J'espère que les recommandations contenues dans le rapport élaboré par le Conseil (A/65/228) retiendront toute l'attention des membres de la Conférence et de l'ensemble des États Membres de l'Assemblée générale. Je suis d'avis que la création d'un panel de haut niveau composé de personnalités pourrait être un moyen d'apporter une perspective nouvelle et de revitaliser la Conférence. Nous aurons l'occasion tout à l'heure, dans le contexte d'une séance informelle, d'en entendre davantage sur les travaux du Conseil.

Il me semble fondamental d'identifier la vraie source du blocage. Certains mettent la faute sur la règle du consensus. Celle-ci fait partie des règles de base du fonctionnement de la Conférence, et il est toujours souhaitable que les décisions de la Conférence bénéficient d'une large assise, mais la règle du consensus ne doit pas devenir un facteur de blocage ni un droit de veto implicite. Cependant, l'explication est un peu courte. La Conférence a toujours respecté ce principe et dans le passé, dans des contextes bien plus complexes et marqués par la bipolarisation, la Conférence a montré sa capacité à conclure des négociations difficiles avec succès.

Ce qui manque aujourd'hui, c'est une véritable volonté politique d'avancer. Une approche flexible, utilisant l'ensemble des instruments à disposition pour le désarmement, et se basant sur un renforcement de la diplomatie de négociation et de persuasion est nécessaire pour venir à bout des résistances et créer un climat de confiance.

Si les approches informelles sont, il me semble, une voie à explorer, celles-ci et leurs résultats doivent cependant s'inscrire dans le contexte de la Conférence. Il ne s'agit pas de contourner la Conférence et de lui faire perdre sa légitimité, mais bien de lui faire retrouver l'efficacité qu'elle a eue dans le passé. C'est vers cet objectif que nos efforts doivent tendre et c'est la motivation qui doit animer nos discussions aujourd'hui.

Il est important lorsque nous essayons de sortir de l'impasse actuelle de garder une approche intégrée des questions de désarmement et de non-prolifération. C'est une des grandes qualités du programme de travail qui a été adopté en 2009. Ce programme, bien que malheureusement jamais mis en œuvre, est le résultat d'un équilibre subtil entre les divers intérêts et

préoccupations des États Membres, et à cet égard, il doit nous servir d'inspiration si nous voulons progresser et il peut servir de modèle à la Conférence pour un nouveau programme de travail. Je suis confiant que les États membres de la Conférence vont, en définitive, prendre leurs responsabilités, négocier un nouveau programme de travail et surtout, le mettre en œuvre.

Ces dernières années, l'environnement international a été particulièrement propice au désarmement, les attentes sont donc élevées. Il est de notre devoir de ne pas les décevoir. Je vous invite donc aujourd'hui dans vos interventions, au-delà des expressions de soutien à la Conférence, à discuter véritablement des voies concrètes qui permettront de surmonter les blocages et de se donner les moyens de progrès significatifs en matière de désarmement.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons au milieu d'une crise de confiance de plus en plus aiguë. Le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, la Conférence du désarmement en particulier, manque à ses engagements envers nous depuis trop longtemps. Alors que nous envisageons l'avenir, deux questions essentielles se posent. Premièrement, que devons-nous faire lorsque l'instance multilatérale unique du monde pour les négociations sur le désarmement est incapable d'exécuter son mandat? Deuxièmement, comment le monde peut-il reprendre le processus d'établissement de normes du désarmement dont l'application soit universelle?

C'est pour répondre à ces questions que j'ai convoqué, en septembre dernier, la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Les préoccupations exprimées au cours de cette réunion, conjuguées aux nombreuses initiatives qui ont été proposées, attestent l'importance que les États Membres attachent à cette question. Je remercie également le Président de l'Assemblée générale pour tous les efforts qu'il fait pour traiter de cette question. Dans le résumé de cette réunion fait par le Président (A/65/496, annexe), j'ai proposé quatre mesures.

Premièrement, j'ai fermement suggéré que la Conférence du désarmement adopte à nouveau son

programme de travail de 2009, ou une proposition similaire présentée pendant la session de 2010. Pour encourager les progrès, j'ai pris la parole à la Conférence du désarmement en janvier dernier, pour la troisième fois en ma qualité de Secrétaire général. Jusqu'à présent, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de prendre une décision. J'attends avec impatience de ses membres qu'ils prennent des mesures plus concrètes en attendant le statut final de la session de 2011 de la Conférence du désarmement.

Deuxièmement, j'ai proposé que l'Assemblée générale inscrive à son ordre du jour une question sur le suivi de la réunion de haut niveau. L'Assemblée a approuvé cette requête et a également inscrit cette question à l'ordre du jour de sa soixante-sixième session.

Troisièmement, j'ai demandé au Conseil consultatif pour les questions de désarmement d'entreprendre un examen approfondi des problèmes évoqués pendant la réunion de haut niveau. Le Conseil a achevé son examen. Les membres sont désormais saisis de mon rapport sur les travaux du Conseil (A/65/228) et j'attends leurs réactions avec intérêt.

Quatrièmement, j'ai indiqué que je présenterais un rapport sur la réunion de haut niveau et la suite à y donner à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

Les États Membres ont recensé les nombreuses options possibles pour revitaliser la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Une option consiste à maintenir le statu quo, c'est-à-dire à continuer de rechercher un consensus au sein de la Conférence du désarmement sans en modifier fondamentalement le mandat ou les règles. Toutefois, de nombreux États hésitent à juste titre à suivre une telle voie, compte tenu de toutes les années qui sont passées sans donner de résultat. En fait, je suis de ceux qui ont signalé que le statu finira tout simplement par rendre la Conférence du désarmement inutile et obsolète. Une deuxième série d'options consiste en diverses propositions pour une réforme fondamentale du mécanisme de désarmement multilatéral. D'aucuns pensent que cela devrait être abordé au cours d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement. Il n'existe toujours pas de consensus entre les États Membres sur la tenue d'une telle

réunion. Ceci laisse donc la place à une troisième option – un changement progressif.

Mais même ces propositions, toutes modestes qu'elles soient, ont rencontré une certaine résistance. Plusieurs États présentent avec force des arguments pour ou contre un changement du règlement intérieur de la Conférence du désarmement. Les propositions relatives à la création de mécanismes ad hoc ont des partisans et des opposants. Les priorités politiques des États sont très divergentes, et les États sont même en désaccord quant à l'application des réformes : devraient-elles être appliquées à la Conférence du désarmement, à l'Assemblée générale et à sa Première Commission, en dehors de l'ONU, dans une conférence sur une question précise du désarmement, ou dans un forum ad hoc organisé par des États partageant les mêmes idées?

En tant que Secrétaire général, je ne vois pas de faute fondamentale dans le mécanisme de désarmement de l'ONU à laquelle on puisse imputer cette impasse, et certainement pas un problème que ne puissent résoudre des changements dans les politiques des États. Le problème ne tient pas au véhicule, mais au conducteur. Ce dont on a le plus besoin, c'est d'un alignement plus étroit entre les priorités politiques et les objectifs de désarmement multilatéral. Si des divergences persistaient, nous pourrions, comme je l'ai proposé, envisager de nommer un groupe de haut niveau de personnalités éminentes, ou alors, les États pourraient mener des négociations dans un comité ad hoc de l'Assemblée générale ou dans une conférence des Nations Unies.

Il n'existe pas de solutions rapides. La voie à suivre ne sera pas facile. Néanmoins, nous ne devons renoncer ni au multilatéralisme, ni au respect des normes universelles. Nous devons rester fidèles aux idéaux de l'ONU. S'agissant du désarmement, comme d'autres biens publics mondiaux, notre objectif n'est pas de favoriser les préférences d'un petit nombre, mais les intérêts communs de tous.

Si la Conférence du désarmement reste dans l'impasse, l'Assemblée générale aura la responsabilité d'intervenir. Comme je l'ai déjà dit, la Conférence du désarmement ne doit pas être tenue perpétuellement en otage par un ou deux membres. Il faut répondre aux préoccupations par la négociation. Les enjeux sont trop élevés. Le monde attend des progrès. Il faut agir et mettre fin à ce long cycle de stagnation. Je ferai quant

à moi tout ce qui est en mon pouvoir pour réaliser nos objectifs communs.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration.

Je suspends la séance officielle pour déclarer ouverte la séance officieuse de l'Assemblée générale sur le suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement.

La séance, suspendue à 10 h 25, est reprise à 10 h 45.

Le Président : Il y a 50 orateurs inscrits. Ceci implique une certaine discipline s'agissant de la durée des interventions. Je propose donc de limiter celles-ci à huit minutes, mais il est tout à fait possible pour les orateurs d'intervenir moins longtemps, voire de ne s'exprimer que cinq minutes. Dans l'élaboration des textes, il faut partir de l'idée qu'une page correspond généralement à trois minutes.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés à l'occasion de cette importante réunion. Le Mouvement des pays non alignés compte 120 pays, et si je consacre huit minutes à chacun d'entre eux, cela me prendra toute une journée. Telle n'est donc pas mon intention.

Cette séance, convoquée pour donner suite à la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement, qui s'est tenue sur l'initiative du Secrétaire général, le 24 septembre 2010, revêt beaucoup d'importance. Je tiens à adresser mes remerciements au Secrétaire général ainsi qu'à vous, Monsieur le Président, pour avoir organisé cette séance.

Comme il a été constamment réaffirmé lors des sommets et conférences ministériels du Mouvement des pays non alignés, notamment lors de la seizième conférence ministérielle du Mouvement, tenue en mai à Bali, Indonésie, le Mouvement souligne la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Il réaffirme à nouveau sa ferme volonté de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations portant sur le désarmement et la non-prolifération. Le Mouvement rappelle sa position de principe à l'égard du désarmement nucléaire, qui demeure sa plus haute priorité, et sur les questions

ayant trait à la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects, et souligne qu'il importe que les efforts visant la non-prolifération nucléaire soient déployés parallèlement à des initiatives dans le domaine du désarmement nucléaire. Les progrès dans ces domaines sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Dans cet ordre d'idée, le Mouvement souligne que le désarmement nucléaire, en tant que priorité absolue arrêtée par la première session extraordinaire consacrée au désarmement et en tant qu'obligation juridique, ne doit pas être subordonné à des mesures de confiance ou à d'autres efforts de désarmement. Tout en mettant l'accent sur le rôle déterminant d'une volonté politique forte et authentique dans les négociations multilatérales sur le désarmement, le Mouvement espère que les présentes délibérations et les propositions avancées par le Secrétaire général et le Conseil consultatif pour les questions de désarmement permettront de renforcer cette volonté politique et d'appuyer les négociations multilatérales sur le désarmement menées au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, libéré de dépenses mondiales démesurées et des énergies déployées par les États dotés d'armes nucléaires pour acquérir, mettre au point et moderniser les armes nucléaires, où de telles dépenses seraient au contraire mises au service du développement et de la paix à l'échelle mondiale, il est essentiel que les États dotés de l'arme nucléaire s'acquittent de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. Des progrès tangibles dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire s'imposent également.

Le Mouvement renouvelle sa profonde inquiétude face à l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire, notamment de la part des États dotés d'armes nucléaires, l'objectif étant de parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires conformément aux obligations juridiques multilatérales pertinentes. En tant que mesure indispensable à la mise en œuvre tant attendue et longtemps différée du désarmement général et complet, le Mouvement insiste sur la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires de donner effet à leurs obligations en matière de désarmement nucléaire et à l'engagement sans équivoque contracté en 2000 et réitéré lors de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en vue de l'élimination complète de leurs arsenaux

nucléaires. À cet égard, le Mouvement souligne la nécessité urgente d'entamer des négociations sur un désarmement général et complet suivant un calendrier précis et sans retard.

Le Mouvement note avec inquiétude l'absence d'accord multilatéral sur plusieurs de ses priorités essentielles, notamment le lancement de négociations portant sur une convention sur les armes nucléaires, et appelle à des progrès concrets dans ce domaine. Les États du Mouvement, parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sont convaincus de la nécessité de mettre en œuvre le plan d'action adopté par la Conférence d'examen de 2010 du TNP sur les aspects du désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et l'application de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient.

Tout en se félicitant de l'adoption par consensus du plan d'action détaillé sur le Moyen-Orient, notamment de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient, de la conclusion et des recommandations sur les mesures de suivi de la Conférence d'examen de 2010 du TNP, les États du Mouvement, parties au TNP, prient instamment le Secrétaire général et les auteurs de la résolution 1995, en étroite coopération et coordination avec les États de la région, de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour convoquer en 2012 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive, avec la participation de l'ensemble des États du Moyen-Orient.

Le Mouvement reste déterminé dans son plein appui à l'ordre du jour du désarmement multilatéral et au renforcement du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Il est grand temps que tous les pays, œuvrant de concert, coopèrent davantage et utilisent leur capital politique respectif pour revitaliser ce mécanisme fondamental. La promotion du travail réalisé par le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement repose sur l'instauration d'un environnement politique approprié, en prenant en considération les intérêts de sécurité de chaque État, plutôt qu'en modifiant le règlement intérieur.

S'il convient d'accroître l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, il importe de rappeler les succès obtenus par la communauté internationale par le biais de ce mécanisme, notamment de ses instruments juridiques pertinents, de ses résolutions et directives et d'autres

documents fondamentaux qui constituent le cadre et la référence du travail réalisé par l'ONU dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Il demeure donc important de préserver la nature, le rôle et l'objectif de chaque partie de cet important mécanisme.

Le Mouvement reconnaît la nécessité d'accroître l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. À cet égard, il observe que la principale difficulté que rencontre le mécanisme de désarmement tient à l'absence d'une véritable volonté politique de la part de certains États pour accomplir des progrès réels, notamment en matière de désarmement nucléaire.

S'il convient de rappeler les résultats obtenus par la communauté internationale au sein de la Conférence du désarmement, le Mouvement exprime sa déception devant l'incapacité de la Conférence à procéder au travail de fond figurant à son ordre du jour depuis de nombreuses années. À ce propos, il juge contre-productif le fait d'attribuer l'absence de résultats tangibles au sein de la Conférence à son règlement intérieur seulement. En effet, une telle approche risque de masquer le véritable obstacle auquel est confronté la Conférence, à savoir l'absence de volonté politique.

Le Mouvement souligne de nouveau l'importance que revêt la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et réitère son appel afin que la Conférence convienne d'un programme de travail équilibré et global grâce, notamment, à la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, dans les meilleurs délais et en tant que priorité absolue. Il souligne la nécessité d'entamer au plus vite des négociations sur un programme échelonné visant l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires. Il réaffirme l'importance de la conclusion unanime à laquelle est parvenue la Cour internationale de Justice selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le Mouvement a pris note de l'adoption par la Conférence d'un programme de travail pour la session de 2009 (CD/1864), le 29 mai 2009, lequel n'a pas été mise en œuvre. Il appelle la Conférence à convenir par consensus d'un programme de travail équilibré et global sans plus tarder.

Le Mouvement encourage la Conférence du désarmement à envisager le plus tôt possible la nomination d'un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence, l'objectif étant d'étudier la possibilité d'un élargissement de sa composition, conformément à son règlement intérieur.

Le Mouvement réaffirme également l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement en tant qu'unique instance spécialisée de négociation au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le développement et souligne de nouveau que l'élimination complète des armes nucléaires constitue la seule garantie contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires, comme cela a été réaffirmé dans la déclaration sur l'élimination complète des armes nucléaires adoptée lors de la seizième Réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Bali.

Le Mouvement examinera les recommandations figurant dans le rapport du Conseil consultatif et fera connaître ses vues au cours des discussions sur cette question au cours de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

Le Président : Je donne la parole à l'Observateur permanent de l'Union européenne.

M. Serrano (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). Les pays candidats – Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Islande –, les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Ukraine, République de Moldova et Géorgie –, s'associent à cette déclaration.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat à un moment très opportun. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour ses efforts et le message qu'il vient de nous adresser aujourd'hui, ainsi que le Président du Conseil consultatif et le Président de la Conférence du désarmement.

L'Union européenne éprouve une réelle déception face à l'absence de progrès depuis la tenue, en septembre dernier, de la réunion de haut niveau. Nous espérons néanmoins que nos délibérations d'aujourd'hui seront l'occasion de prendre en compte les appels lancés lors de cette réunion en faveur de

débats concrets et tournés vers l'avenir portant sur les mesures susceptibles d'être prises tant pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement que pour examiner les mesures concrètes qu'il conviendrait de prendre pour poursuivre les négociations multilatérales sur le désarmement.

Nous jugeons encourageant l'élan apporté au processus de réflexion tant à Genève qu'à New York par la réunion de haut niveau et la résolution de suivi de l'Assemblée générale, la résolution 65/93. Nous sommes encouragés par l'évolution positive constatée ces deux dernières années dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération à l'échelle mondiale, comme en témoigne la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, le nouvel accord START, le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire, la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le débat public international intense dans lequel vous vous êtes personnellement investi, Monsieur le Secrétaire général, par le biais de votre plan en cinq points. L'Union européenne se félicite tout particulièrement de cette évolution, mais nous sommes bien entendu conscients qu'un effort constant et renouvelé s'impose pour que la communauté internationale puisse tirer parti de ce nouvel élan.

Le moment est venu de renforcer et de revitaliser les efforts multilatéraux, car nous n'ignorons pas que les problèmes mondiaux de sécurité exigent des solutions coopératives et multilatérales. L'Union européenne est pleinement attachée à maintenir et renforcer l'élan et à mettre en œuvre les résultats convenus en totale coopération avec les autres États, parce que cette attitude est conforme à la stratégie adoptée par l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive et que cela représente plus que jamais une condition essentielle pour l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.

Malgré cette évolution générale positive, l'Union européenne reste profondément préoccupée par le dysfonctionnement apparent d'une partie essentielle du mécanisme de désarmement, à savoir l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. L'adoption en 2009 d'un programme de travail aurait été une percée importante qui eût permis aux membres de la Conférence d'entamer des négociations sur un traité multilatéral et vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Pour l'Union européenne, le lancement de ces négociations reste

important et urgent. L'UE exhorte donc le dernier État restant à ne pas souhaiter s'associer au consensus à commencer la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT). Cela permettrait à la Conférence d'assumer de nouveau son rôle de négociateur, de recouvrer sa crédibilité et de poursuivre son objectif fondamental.

Tous les États membres de la Conférence du désarmement doivent comprendre que le lancement des négociations FMCT constitue le commencement d'un processus visant à identifier et protéger les intérêts de sécurité nationale spécifiques, plutôt que l'aboutissement de ce processus. L'Union européenne juge inacceptable le blocage de l'ensemble de la Conférence du désarmement par le refus même d'entamer des négociations. Cette attitude porte gravement atteinte au principe de coopération multilatérale.

Nous considérons également que des mesures de confiance doivent être prises immédiatement, sans attendre l'ouverture de négociations officielles. C'est pourquoi nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à déclarer et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'UE réaffirme donc à nouveau sa volonté d'engager des discussions de fond sur toutes les autres questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Nous regrettons vivement qu'en dépit de manifestations évidentes d'une volonté politique forte de la part de la majorité des membres de la Conférence du désarmement, d'un soutien résolu en faveur de négociations et des appels clairs lancés à la présente session de l'Assemblée générale et lors de la Conférence d'examen du TNP en 2010, la Conférence ne soit toujours pas en mesure de tirer parti de l'élan qui s'est fait jour en matière de désarmement et de non-prolifération à l'échelle mondiale. Tout en étant conscients des préoccupations en matière de sécurité de tous les États, nous sommes fermement convaincus que la règle du consensus ne doit pas faire l'objet d'abus. Le monde ne peut se permettre d'ignorer les questions fondamentales de désarmement et de non-prolifération et laisser des questions de procédure faire obstacle à une avancée politique réelle. L'examen des méthodes de travail fait donc partie des propositions de l'UE destinées à améliorer le fonctionnement de la Conférence du désarmement.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour renouveler l'attachement de longue date de l'UE à l'élargissement de la Conférence du désarmement. L'Union européenne appuie l'appel lancé par le groupe informel d'États observateurs à la Conférence, y compris certains États membres de l'UE, de nommer, à la présente session, un coordonnateur spécial chargé de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Conformément à l'engagement de l'UE vis-à-vis de la société civile, nous sommes également désireux d'étudier les moyens de faire entendre la voix des organisations non gouvernementales et d'associer les institutions de recherche aux travaux de la Conférence.

La Première Commission est une autre instance importante au sein de laquelle la discussion de sujets actuels et d'initiatives potentielles en matière de non-prolifération et de désarmement peuvent se dérouler de manière fructueuse. Les États Membres de l'ONU partagent la responsabilité de préserver la pertinence de cette instance. Aussi nous estimons que la Première Commission doit améliorer ses méthodes de travail afin d'être en mesure de débattre des défis actuels en matière de sécurité et d'arrêter des mesures concrètes pour y répondre.

J'aimerais également faire mention de la Commission du désarmement des Nations Unies. À notre avis, ses procédures et principes de fonctionnement devraient également être renforcés et améliorés en profondeur.

Une meilleure participation de la société civile aux travaux de cet organe serait également appréciable. L'objectif de la Commission du désarmement des Nations Unies consiste à faire des recommandations sur les questions liées au désarmement et à la maîtrise des armements à l'Assemblée générale et, par son intermédiaire, à la Conférence du désarmement. L'UE note avec beaucoup de regret que, depuis plus d'une décennie, les instances de négociation et de délibération, créées sous les auspices de l'Assemblée générale, demeurent en deçà de leurs objectifs.

Conformément au mandat qui lui a été confiée, la Conférence du désarmement devrait être le cadre pour l'élaboration de traités multilatéraux entre États dotés d'armes nucléaires et États non dotés d'armes nucléaires. Cependant, étant donné l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence, il convient que la communauté internationale réfléchisse à d'autres modalités et, s'il y a lieu, envisage d'autres moyens

pour faire avancer ses travaux. En somme, Monsieur le Président, l'Union européenne est disposée à coopérer avec vous et tous les États Membres de l'ONU afin de trouver les moyens de surmonter l'impasse que connaît la Conférence.

En résumé, les propositions concrètes de l'Union européenne sont les suivantes. Premièrement, nous appelons tous les États Membres de la Conférence du désarmement à entamer sans retard des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et de commencer des travaux sur les autres questions à l'ordre du jour. Deuxièmement, nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à déclarer et maintenir un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Troisièmement, nous demandons à la Conférence du désarmement, à la Première Commission et à la Commission du désarmement des Nations Unies de revoir leurs méthodes de travail et de refléter dûment cette question dans leurs rapports à l'Assemblée générale. Nous encourageons naturellement l'Assemblée à demeurer saisie de la question. Quatrièmement, nous appelons la Conférence du désarmement à inclure les États observateurs actuels en tant que membres de plein droit. Enfin, nous appelons la Conférence du désarmement à renforcer la contribution des organisations non gouvernementales à la Conférence et à accroître les contacts avec les institutions de recherche.

Pour terminer, nous réaffirmons notre engagement à faire en sorte que l'ONU et son mécanisme de désarmement soient en mesure d'obtenir des résultats tangibles. Nous sommes disposés à œuvrer avec toutes les délégations à de nouvelles mesures destinées à faire d'autres propositions opérationnelles et à envisager d'autres concrètes et opérationnelles. Le fonctionnement efficace des institutions multilatérales de désarmement est essentiel à notre sécurité. L'impasse dans laquelle se trouvent depuis longtemps des instances de désarmement fondamentales telles que la Conférence du désarmement pose un grave problème que tous les États doivent surmonter. De plus, le temps presse. La Conférence du désarmement doit reprendre ses travaux sans retard. Nous renouvelons notre appel en faveur d'un suivi de fond et demandons que le mécanisme de désarmement s'acquitte de la tâche pour laquelle il a été créé.

M. Araud (France) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, au nom de la République populaire de Chine, de la France, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, de vous remercier d'avoir convoqué cette séance de suivi de la Réunion de haut niveau, tenue le 24 septembre 2010. Nous saluons l'engagement personnel et le leadership dont vous avez fait preuve en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous appuyons entièrement les efforts continus que vous déployez pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. Nous sommes profondément préoccupés par l'impasse de longue date de la Conférence et l'absence de progrès depuis sa réunion de l'année dernière. Il est essentiel de réaffirmer le rôle de négociateur joué par la Conférence du désarmement et de lui permettre de reprendre sans retard ses travaux de fond.

Dix mois après la tenue de la Réunion de haut niveau, la séance de suivi d'aujourd'hui offre une occasion unique de se pencher sur l'état actuel du mécanisme de désarmement et d'examiner les moyens de faire de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement, de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous félicitons des nombreux événements positifs intervenus dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. En particulier, l'adoption d'un plan d'action concret et équilibré reposant sur les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), lors de la Conférence d'examen des Parties au TNP en 2010, a démontré la ferme détermination de la communauté internationale à renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire et aborder les questions nucléaires de façon globale et pragmatique.

Tous les États parties doivent désormais œuvrer de concert pour promouvoir la mise en œuvre du plan d'action du TNP. À cet égard, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont fermement résolus à assumer leurs responsabilités et à jouer leur rôle. Lors de la Réunion de haut niveau en septembre de l'année dernière, la France a entrepris d'organiser la première réunion de suivi des cinq membres permanents de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

En conséquence, le 30 juin et le 1^{er} juillet de cette année, les cinq membres permanents se sont réunis à Paris, au niveau de directeurs généraux et des experts,

en vue d'examiner les progrès réalisés en ce qui concerne l'engagement pris lors de la Conférence d'examen du TNP et de contribuer aux préparatifs du prochain cycle d'examen du TNP. Ils ont débattu d'un large éventail de questions liées au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. C'était la deuxième fois que les cinq membres permanents se réunissaient sous cette forme et avec cet ordre du jour, la première réunion ayant été la Conférence de Londres sur des mesures de confiance en 2009. La Conférence de Paris a donc été une occasion importante et précieuse d'accroître la confiance mutuelle s'agissant des questions nucléaires.

Nous aimerions partager avec l'Assemblée les résultats de nos discussions, qui sont reflétés dans la déclaration de presse commune qui s'est tenue à l'issue de la conférence. En tant qu'États dotés d'armes nucléaires, nous avons discuté de la manière dont nous entendions honorer nos obligations en matière de désarmement au titre du TNP, y compris l'engagement de réaliser les efforts demandés dans le plan d'action de 2010 du TNP, notamment les engagements figurant dans la mesure n° 5, ainsi que l'élaboration de rapports et d'autres efforts.

Nous avons poursuivi nos discussions antérieures portant sur les questions de transparence et de confiance mutuelle, y compris les doctrines et capacités nucléaires, ainsi que sur la vérification. Ces mesures sont importantes pour établir une base solide aux fins de nouveaux efforts en matière de désarmement.

Nous avons également fait part de nos vues sur les mesures destinées à préserver le pilier de non-prolifération du TNP et la manière de répondre aux notifications de retrait du TNP, conformément aux dispositions de l'article X, et avons insisté sur la nécessité de renforcer les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), notamment en encourageant l'adoption du Protocole additionnel et l'accroissement des ressources et des capacités de l'AIEA pour la dissuasion et la détection des cas de non-respect.

Tous les États – parties ou non au TNP – doivent contribuer à la réalisation de l'objectif général de désarmement en créant un environnement de sécurité approprié, en dissipant les tensions régionales, en promouvant la sécurité collective et en veillant à ce que le régime international de non-prolifération

nucléaire demeure solide et fiable, et en progressant dans tous les domaines du désarmement.

Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement de la communauté internationale, doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans les négociations de fond sur des questions prioritaires de désarmement. Nous appelons tous les États membres de la Conférence à convenir sans délai d'un programme de travail global et équilibré, ce qui permettrait à la Conférence de reprendre ses travaux de fond.

Il est manifeste que la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT) constitue un élément clef dans la mise en œuvre effective de l'article 6 du TNP et la prévention de la prolifération nucléaire. Un tel traité permettrait d'éliminer les composantes essentielles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous renouvelons notre appui au lancement immédiat de négociations, au sein de la Conférence du désarmement, sur ce traité, y compris sur des dispositions relatives à la vérification.

Afin de préserver la capacité de négociation de la Conférence, les cinq membres permanents devront, avant la prochaine session de l'Assemblée générale, redoubler d'efforts avec d'autres partenaires pertinents pour promouvoir cette négociation. En outre, les cinq membres permanents rappellent leur engagement à promouvoir et assurer l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

(l'orateur poursuit en français)

J'aimerais à ce stade faire de brèves remarques à titre national. Je reprends bien sûr à mon compte le discours de l'Union européenne. La France s'attache, dans tous les forums, y compris au sein du Groupe des Huit (G-8), dont elle assure la présidence, à prendre des initiatives susceptibles d'améliorer la sécurité internationale dans tous les domaines – nucléaire, biologique, chimique, conventionnel, prolifération balistique et espace.

Nous devons ensemble continuer d'insister auprès de ceux qui pensent tirer avantage du blocage des travaux de la Conférence du désarmement sur le fait qu'ils vont désormais à contresens de l'histoire. Un consensus, moins un, existe aujourd'hui pour lancer la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Nous

souhaitons que cette négociation soit menée au sein de la Conférence du désarmement, dont c'est la vocation.

D'ici au lancement de négociations, nous devons démontrer concrètement notre engagement en faveur de l'arrêt de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Quatre États dotés d'armes nucléaires ont déjà déclaré un moratoire sur la production de ces matières. Nous appelons solennellement toutes les autres puissances nucléaires à déclarer immédiatement un tel moratoire. Et il faut aller encore plus loin en rendant irréversible cet arrêt de la production de matières fissiles. La France a fait œuvre de pionnier dans ce domaine en démantelant de manière irréversible ses installations de production.

Pour répondre à votre pression amicale, je m'arrêterai là. L'intégralité de mon discours sera publiée sur le site de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui au nom de l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement (NPDI), dont les membres actuels sont l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Chili, les Émirats arabes unis, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Pologne et la Turquie.

Nous vous sommes très reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat, ainsi que de vos efforts personnels en faveur de la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement, comme l'a démontré votre visite à Genève cette année. Nous saluons également l'engagement du Secrétaire général dans cette difficile tâche.

Ce débat se tient à un moment opportun. À l'issue de la deuxième partie de la session annuelle de la Conférence et suffisamment en avance par rapport à la tenue de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, le moment est bien choisi pour évaluer ensemble les événements qui se sont déroulés depuis la dernière Réunion de haut niveau en septembre sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et procéder à un échange de vues sur la manière de faciliter la reprise des travaux de fond de la Conférence. Nous devrions tirer profit d'une période de réflexion qui a prévalu à New York et à Genève ces derniers mois, et dont la réunion elle-même a constitué un élan constructif.

L'initiative pour la non-prolifération et le désarmement a été mise en place en septembre 2010

afin de tirer parti de l'élan renouvelé en matière de désarmement et de non-prolifération qui a découlé, en particulier, de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Au cours de la deuxième réunion des ministres des affaires étrangères à Berlin, le 30 avril, les États membres de l'Initiative ont réaffirmé leur intention d'œuvrer à la réalisation du désarmement nucléaire et au renforcement du régime international de non-prolifération. Conscients du danger que fait peser sur l'ensemble de l'humanité la possibilité de l'emploi d'armes nucléaires et la nécessité de répondre aux risques accrus de prolifération, de réduire les arsenaux nucléaires, de renforcer la sécurité nucléaire et d'améliorer la sûreté nucléaire, nous continuons d'estimer qu'il est urgent et impérieux de réduire les risques nucléaires et de réaliser des progrès concrets sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. À Berlin, les ministres des affaires étrangères de l'Initiative ont réitéré leur volonté de renforcer et soutenir la mise en œuvre des résultats consensuels obtenus par la Conférence d'examen du TNP l'année dernière.

Les membres de l'Initiative se sont félicités des différentes initiatives entreprises au cours de la première et de la deuxième partie de la session de la Conférence du désarmement de cette année pour faciliter l'examen des questions centrales à son ordre du jour, initiatives qu'ils ont parfois proposées et auxquelles ils ont toujours activement participé. Toutefois, nous notons avec beaucoup de regret le fait que la Conférence ne soit pas parvenue à tirer parti de l'évolution positive générale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Jusqu'à présent, elle n'a pas mis en œuvre les trois mesures figurant dans le plan d'action de la Conférence d'examen du TNP qui relèvent de son travail : la mesure n° 6 sur la constitution d'un organe subsidiaire pour traiter du désarmement nucléaire; la mesure n° 7 sur des discussions de fond sur des garanties de sécurité négatives et la mesure n° 15 sur des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles (FMCT).

Il nous faut également admettre que, au lieu de progresser, la Conférence a fait un pas en arrière par rapport à l'adoption par consensus d'un programme de travail (CD/1864), en mai 2009. Nous sommes convaincus que le recours à la règle du consensus pour empêcher la tenue de négociations sur le FMCT, ainsi que des discussions de fond sur les trois autres

questions centrales, a non seulement nui à la crédibilité déjà entamée de la Conférence, mais a aussi gravement porté atteinte à l'ensemble du processus de désarmement multilatéral et, à long terme, les intérêts de sécurité de la communauté internationale tout entière en pâtiront.

La Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée depuis plus d'une décennie, à savoir la négociation d'instruments de désarmement et de non-prolifération. Dans ces conditions, nous réaffirmons notre ferme conviction que la Conférence doit engager immédiatement des négociations sur le FMCT. Cependant, si la patience est une vertu, la passivité constante ne l'est pas. Par conséquent, si un accord prévoyant le lancement de négociations sur le FMCT continue à nous échapper au cours de la troisième partie de la session de la Conférence, nous sommes déterminés à demander à l'Assemblée générale, au cours de sa soixante-sixième session, d'examiner la question et d'étudier les moyens permettant la tenue de négociations sur le FMCT.

Nous sommes bien entendu conscients du fait que les négociations sur le FMCT seront difficiles tant du point de vue politique que technique, quel que soit le lieu choisi. À notre avis, ces deux aspects sont étroitement liés. Si nous continuons à penser que le démarrage le plus tôt possible de négociations sur le FMCT constitue une priorité, nous estimons que l'établissement d'un groupe d'experts scientifiques chargé d'examiner les aspects techniques d'un FMCT pourrait faciliter le démarrage de négociations et y contribuer. Nous sommes tout à fait enclins à débattre de ce point avec les parties concernées.

Les préoccupations de l'initiative ne se limitent pas à un seul élément des travaux de la Conférence. Afin de refaçonner la Conférence pour en faire une institution fonctionnant efficacement et dont la composition reflète les réalités de ce siècle, et non du siècle passé, il est nécessaire de se pencher sérieusement sur ses méthodes de travail, que sa composition soit revue et son interaction avec la société civile renforcée.

Si la reprise par la Conférence de ses travaux de fond nous semble être une tâche des plus urgentes, notre intérêt pour la revitalisation dépasse cet aspect. La Commission du désarmement constitue un autre pilier théoriquement important mais de plus en plus inadapté du mécanisme de désarmement des Nations

Unies. Un examen de son travail et une réforme appropriée de sa structure lui seraient grandement profitables.

En outre, nous appelons la Première Commission de l'Assemblée générale à jouer un rôle de plus en plus important en matière de désarmement et de sécurité internationale. Étant donné l'objectif du débat d'aujourd'hui, nous lui lançons un appel particulier afin qu'elle progresse en ce qui concerne le FMCT et d'autres questions de fond. D'une façon générale, l'Assemblée devrait, selon nous, continuer à jouer un rôle important dans la réponse aux attentes de la communauté internationale concernant le mécanisme de désarmement et l'identification de solutions possibles aux problèmes persistants. Nous attendons cela avec intérêt, ainsi que la tenue éventuelle de débats sur la question hautement pertinente et fondamentale portant sur la manière de progresser dans les négociations multilatérales sur le désarmement.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat. Le Royaume-Uni salue l'engagement personnel et l'autorité dont vous avez fait preuve en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous nous félicitons beaucoup de l'occasion qui nous est offerte de faire le bilan depuis la dernière Réunion de haut niveau de septembre dernier destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

Le Gouvernement du Royaume-Uni est fermement attaché à l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires, ainsi qu'à la réalisation de progrès en matière de désarmement multilatéral. Nous prenons très au sérieux les obligations qui nous incombent dans le domaine du désarmement international et avons fait des progrès concrets au cours de l'année écoulée. Lors de l'examen consacré en octobre 2010 à notre défense stratégique et à notre sécurité, nous avons annoncé plusieurs mesures de désarmement, notamment la réduction du nombre d'ogives et de missiles embarqués sur nos sous-marins. Les États non dotés d'armes nucléaires ont reçu également de notre part de nouvelles garanties plus fiables.

Le programme international pour le désarmement a enregistré en 2011 d'importants progrès. En février, le nouvel accord START est entré en vigueur, et il y a quelques semaines, les cinq États dotés d'armes

nucléaires reconnus par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont participé à une conférence, qui s'est tenue à Paris, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. C'est la deuxième fois qu'une telle réunion avait lieu, après la réunion de 2009 organisée par le Royaume-Uni. Nous nous sommes réjouis des débats qui ont porté sur des mesures de confiance et de l'occasion qui nous a été donnée d'examiner dans le détail nos obligations en matière de désarmement.

Les résultats de cette conférence, que mon collègue de la France vient de rappeler au nom des cinq membres permanents, mettent clairement en relief notre volonté commune d'œuvrer de concert à la mise en œuvre des engagements figurant dans le plan d'action élaboré par la Conférence d'examen du TNP en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Dans ce plan figurent les mesures pratiques prises par le Royaume-Uni, les États-Unis et la Russie, dépositaires du TNP pour donner effet à la résolution du TNP de 1995 sur un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Nous espérons mettre en œuvre rapidement les initiatives en matière de désarmement et de mesures de confiance approuvées lors de cette conférence. Dans le cadre de ce travail de suivi, le Royaume-Uni accueillera une réunion au niveau des experts, à laquelle participeront les cinq partenaires permanents, sur l'enseignement à tirer du travail de pionnier accompli avec la Norvège sur la vérification du démantèlement des ogives. De ce travail que nous avons entrepris avec la Norvège il ressort que tant les États dotés d'armes nucléaires que les États qui n'en sont pas dotés sont en mesure de s'acquitter efficacement des obligations qui leur incombent au titre du TNP par le biais de la recherche en matière de vérification du désarmement nucléaire, tout en honorant leurs obligations en matière de non-prolifération. En effet, la coopération des États non dotés d'armes nucléaires dans la recherche en matière de vérification du désarmement nucléaire est nécessaire pour parvenir à des solutions techniques et de procédure efficaces et mutuellement acceptables en vue d'appuyer un désarmement nucléaire multilatéral vérifiable.

Malgré des progrès importants et la dynamique observée dans d'autres domaines, la Conférence du désarmement de Genève n'est pas parvenue à engager un travail de fond depuis la tenue de la Réunion de haut niveau en septembre dernier. Il existe un appui

écrasant en faveur du principe d'un traité qui mettrait fin à la production future de matières fissiles entrant dans la fabrication des armes nucléaires. L'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles (FMCT) constituerait une avancée significative et un pas décisif vers l'objectif à long terme d'un monde sans armes nucléaires. Malheureusement, comme nous le savons tous, un pays continue de faire obstacle à cette avancée. C'est la raison pour laquelle, contrairement à d'autres, nous sommes ici aujourd'hui et que, depuis la tenue en septembre dernier de la Réunion de haut niveau, nous n'avons fait aucun progrès tangible concernant le FMCT.

Si nous voulons avancer, il nous faut déployer des efforts communs pour persuader tous les membres d'accepter à nouveau de remettre au travail la Conférence du désarmement et d'entamer des négociations sur le FMCT. Les événements organisés en marge par nos collègues australiens et japonais ont été des initiatives utiles et instructives à cette fin.

Si notre objectif est de renforcer efficacement le cadre mondial du désarmement et de la non-prolifération, un futur FMCT doit interdire la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires par tous les États. Pour cette raison, le Royaume-Uni souhaite réaffirmer son plein attachement au lancement de négociations sur un FMCT dans le cadre de la Conférence du désarmement. Cette dernière représente la meilleure option dont nous disposons pour la tenue de négociations auxquelles participeraient tous les États importants qui en sont membres. C'est une institution qui, grâce à son règlement intérieur, préserve la sécurité de chacun. Nous disposons d'un programme de travail prêt à être appliqué, qui a été accepté par tous les pays sauf un. Le Document CD/1864 prévoit la tenue de négociations sur un FMCT ainsi que des discussions de fond sur d'autres points à l'ordre du jour sur lesquels la Conférence du désarmement n'est pas parvenue à progresser ces deux dernières années.

Nous devons continuer à rassurer tous les membres sur le fait que les règles bien établies de la Conférence du désarmement offrent une protection s'agissant des intérêts de sécurité de tous les pays, à la fois pendant les négociations et au cours de la phase de signature et de ratification. Il faut s'attendre à ce que certains pays éprouvent des craintes quant à la

signification que le FMCT pourrait avoir pour eux. Les occasions ne manqueront pas de débattre, à la table des négociations, de toutes les questions et préoccupations qui se feront jour.

La déclaration publiée à l'issue la conférence de Paris des cinq membres permanents réitère le ferme appui des cinq à l'ouverture immédiate de négociations sur le FMCT au sein de la Conférence du désarmement. Les cinq membres permanents prennent l'engagement de renouveler leurs efforts avec les partenaires pertinents afin de promouvoir la tenue de ces négociations avant la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous envisageons de poursuivre des discussions plus approfondies sur les principales questions liées au traité avec d'autres partenaires pertinents, en s'appuyant sur les événements déjà organisés en marge. À mesure que ces négociations progresseront, l'élan vers des négociations au sein de la Conférence du désarmement se renforcera. Nous lançons un appel à tous les États afin qu'ils soutiennent cet élan, et au dernier État restant afin qu'il s'associe au consensus et cesse d'empêcher la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux dans les meilleurs délais. Ce blocage a été néfaste au multilatéralisme au sein de l'ONU et a incité certains à envisager de contourner les institutions traditionnelles afin de pouvoir progresser rapidement vers un FMCT.

La Conférence du désarmement doit montrer de toute urgence qu'elle n'a pas perdu de sa pertinence et qu'elle peut faire la preuve de ses capacités en tant qu'instrument le plus efficace pour apporter des solutions durables aux défis que sont la maîtrise mondiale des armements, le désarmement et la non-prolifération au XXI^e siècle.

M^{me} Gottemoeller (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole aujourd'hui. Les États-Unis se félicitent de l'initiative du Secrétaire général de convoquer la Réunion de haut niveau de septembre dernier destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, avec l'espoir que cela favorisera la réalisation de progrès dans les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles (FMCT). Nous avons coparrainé la résolution 65/93 sur le suivi de la Réunion de haut niveau et nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de faire le point, 10 mois plus tard. Les États-Unis partagent votre engagement de

progresser, Monsieur le Président, ainsi que votre ferme détermination de voir ce processus aller de l'avant.

Dans son discours de Prague, il y a deux ans, le Président Obama soulignait l'engagement des États-Unis de « rechercher la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires » et proposait un plan d'action pour des mesures pratiques à court terme dans ce sens. Depuis lors, des progrès importants ont été accomplis. Je ne vais pas les détailler ici, j'aimerais simplement mettre en relief quelques succès remportés parce qu'ils tranchent nettement avec l'incapacité constante à engager des négociations sur un objectif prioritaire, à savoir l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires.

Une avancée décisive réalisée l'année en matière de maîtrise des armements a été l'entrée en vigueur, en février dernier, du nouveau traité START signé avec la Fédération de Russie. La mise en œuvre de ce traité est bien avancée. Le week-end dernier, nous avons, de concert avec la Fédération de Russie, échangé 1 000 notifications relatives à la mise en œuvre du régime du traité. En outre, nous avons procédé à 13 inspections, six pour la Fédération de Russie et sept pour les États-Unis. Nous suivons le rythme des efforts de mise en œuvre.

En mai, le Président Obama a soumis au Sénat pour conseil et accord les protocoles des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et dans le Pacifique Sud. Nous sommes également en discussion avec les parties aux Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et en Asie centrale, en vue de parvenir à un accord qui permettrait aux États-Unis de signer les Protocoles à ces Traités.

Les États-Unis continuent de s'attacher à assurer la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous nous employons à convaincre le Sénat américain et l'opinion publique du bien-fondé de ce traité.

Comme l'a indiqué le représentant de la France, les États dotés d'armes nucléaires reconnus au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – les cinq membres permanents – se sont réunis à Paris, le 30 juin et le 1^{er} juillet derniers, afin de débattre des questions liées au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, notamment des mesures figurant dans le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au TNP

[NPT/CONF. 2010/50 (Vol. I)]. Il s'agissait de la poursuite des discussions qui ont débuté à Londres, en 2009. Ces discussions se poursuivront dans le cadre d'une troisième conférence dans le contexte de la Commission préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2012. Ces réunions contribuent à réunir les conditions propices à un dialogue entre les cinq membres permanents sur la transparence, la doctrine nucléaire et la vérification, sachant qu'un tel dialogue est nécessaire si nous voulons asseoir sur de solides bases de nouveaux efforts en matière de désarmement.

Les États-Unis n'ont ménagé aucun effort pour engager, au sein de la Conférence du désarmement de Genève, des négociations portant sur un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires. L'achèvement de ce traité continue d'être une priorité absolue pour les États-Unis et l'immense majorité des autres pays, et constituerait une réalisation majeure sur le plan international en matière de non-prolifération et de désarmement. Alors que des progrès importants ont été accomplis dans d'autres domaines de la maîtrise des armements et du désarmement, il est d'autant plus décevant qu'un seul État ait empêché la Conférence du désarmement de retrouver la place qui lui revient sur la scène du désarmement et d'engager des négociations vers la réalisation tant attendue de cet objectif.

Les États-Unis accordent leur préférence à la tenue d'une négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles (FMCT) Nous avons salué l'initiative de l'Australie et du Japon d'organiser cette année, en marge de la Conférence du désarmement, des discussions techniques complexes sur le FMCT. Si cette démarche s'est révélée féconde, substantielle et collégiale, elle ne doit cependant pas masquer un élément fondamental, à savoir que la Conférence du désarmement demeure paralysée et que nous ne nous sommes pas plus proche de la négociation d'un FMCT aujourd'hui qu'il y a deux ans, lorsqu'un programme de travail de compromis avait été adopté par consensus par les 65 membres de la Conférence du désarmement.

C'est en raison de cette impasse continue que nous avons entamé des consultations afin de faire avancer la question. Nous jugeons donc encourageant que les cinq membres permanents soient convenus à Paris de prendre des mesures avant la tenue de la prochaine session de l'Assemblée générale, afin de redoubler d'efforts avec d'autres partenaires pertinents

et de promouvoir les négociations sur un FMCT, et nous sommes en train de planifier ces activités.

Pour en venir maintenant à la question du mécanisme de désarmement des Nations Unies, à la façon dont il fonctionne, ou ne fonctionne pas, j'observe qu'il s'agit souvent d'un sujet de discussion. Ainsi, certaines améliorations ont justifié la décision prise en 1978 de créer la Commission du désarmement, renommée peu après Conférence, par les 10 États membres de l'organe qui a précédé la Conférence du désarmement. Ces derniers ont estimé que certaines modifications, telles que l'établissement d'une présidence tournante et l'élargissement de la composition de la Conférence, rendraient cette instance plus représentative et davantage productive. Les décisions de ces États ont été rappelées dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2).

Plus récemment, des réflexions approfondies et plusieurs idées intéressantes ont été formulées concernant la réforme de la Conférence du désarmement et d'autres mécanismes de désarmement. Mais nous devons garder les yeux bien ouverts face à ces propositions, faire preuve de réalisme quant à la cause principale de l'impasse actuelle. Si le mécanisme mérite certainement d'être revu, il ne constitue pas la cause sous-jacente de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. La Conférence a obtenu de bons résultats dans le passé : la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En un mot, lorsque les pays partagent un même objectif, ils peuvent le faire avancer au sein de la Conférence du désarmement, et c'est une expérience que nous souhaitons voir se répéter, en commençant par un traité interdisant la production de matières fissiles.

Le Secrétaire général a fait des recommandations sur la manière de procéder à un examen du processus multilatéral de désarmement et nous a transmis un rapport approfondi portant sur le travail du Conseil consultatif sur les affaires de désarmement (A/65/228). L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement nous a également donné matière à une précieuse réflexion. Nous sommes face à un foisonnement d'idées.

Un groupe d'éminentes personnalités, la Conférence du désarmement elle-même, ou d'autres personnes pourraient utilement poursuivre leur examen

afin d'y inclure des recommandations sur la manière de revoir ou de reconsidérer le rôle de la Commission du désarmement des Nations Unies qui, malgré bien des efforts, n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus depuis de nombreuses années sur le moindre point à son ordre du jour, ainsi que sur la manière de réactualiser la Conférence du désarmement. Son décalogue et son ordre du jour pourraient être revus afin de refléter l'environnement international actuel en matière de sécurité. Les membres devraient également revoir certaines de ses procédures et recommander des changements favorisant une plus grande continuité et convergence.

On y trouverait également des recommandations sur la manière d'assurer la continuité d'une année sur l'autre de la Conférence sur un programme de travail relatif au désarmement, telles que la reconduction automatique d'un programme de travail convenu, sur la manière de protéger les intérêts de sécurité nationale tout en empêchant le recours abusif à la règle du consensus, sur la question de savoir si l'élargissement de la Conférence du désarmement améliorerait son efficacité et sur la manière de refléter les objectifs de désarmement universel au sein des organes de délibération et de négociation tout en maintenant leur efficacité et en faisant en sorte que les préoccupations des États en matière de sécurité soient respectées et sauvegardées. Il s'agit là d'une question essentielle. À cet égard, nous estimons que, d'un point de vue théorique, le fait de travailler avec 193 membres engendre inévitablement des difficultés. Je note que la Conférence du désarmement dans sa composition actuelle, qui comprend depuis 1996 65 États membres, doit encore faire la preuve de son aptitude à fonctionner en tant qu'organe de négociation.

Un équilibre s'impose dans la recherche de nouvelles manières de procéder. Le statu quo est inacceptable, mais veillons à ne pas être trop ambitieux, au risque de nous perdre. Dans notre souci d'aller de l'avant, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif visé, à savoir, pour la majorité de la communauté internationale, un traité d'interdiction de la production de matières fissiles en tant que mesure immédiate de désarmement nucléaire multilatéral. Les appels en faveur de la tenue d'une autre session extraordinaire consacrée au désarmement sont, au mieux, une diversion. La tenue d'une session extraordinaire consacrée au désarmement ne constitue pas l'unique moyen ou le plus approprié de procéder à une réforme au vu des nombreux échecs d'une telle démarche.

Faute d'objectifs convenus pour une telle session, mieux vaudrait concentrer nos efforts sur les domaines où il est possible de progresser.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir convoqué cette réunion. Je tiens également à vous remercier ainsi que le Secrétaire général pour vos déclarations.

La Réunion de haut niveau, qui s'est tenue en septembre 2010, a été l'occasion de débats utiles portant sur le travail de la Conférence du désarmement et les négociations multilatérales sur le désarmement. La Chine espère que la présente séance jouera également un rôle actif en contribuant aux négociations multilatérales sur le désarmement.

La maîtrise des armements et le désarmement sont étroitement liés à la sécurité et ont toujours été le baromètre du changement dans la situation internationale de sécurité. La communauté internationale espère désormais que le processus multilatéral de désarmement – les travaux de la Conférence du désarmement en particulier – progressera afin de mieux promouvoir la sécurité de tous les États.

Depuis le début de cette année, les parties ont fait preuve d'intentions positives et adopté une démarche constructive s'agissant de la promotion des travaux de la Conférence du désarmement. Toutefois, les divergences entre les parties demeurent entières et des efforts renouvelés s'imposent de la part des membres de la Conférence pour sortir de l'impasse.

Dans les circonstances actuelles, la Chine souhaite faire les propositions suivantes pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer le processus multilatéral de désarmement.

Premièrement, l'autorité de la Conférence du désarmement doit être respectée et sauvegardées. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, aucun autre mécanisme international ne saurait se substituer à la Conférence du désarmement. Depuis la fin de la guerre froide, la Conférence a négocié et conclu la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ces deux instruments ont largement contribué à la non-prolifération des armes de destruction massive, aux progrès en matière de maîtrise des armements au niveau international, au processus de

désarmement, et leurs incidences ont été confirmées par l'histoire. Pour que le traité interdisant la production de matières fissiles atteigne ses deux objectifs – désarmement et non-prolifération nucléaires – et afin de garantir son autorité, son efficacité et son universalité, il doit faire l'objet d'une négociation dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Deuxièmement, les préoccupations légitimes de sécurité des États doivent bénéficier de l'attention voulue et d'une égalité de traitement. La Conférence du désarmement ne travaille pas dans le vide. Les situations internationales et régionales de sécurité ont une incidence directe et déterminante sur ses travaux. Les préoccupations légitimes de sécurité doivent être pleinement respectées et traitées de manière appropriée, tant au lancement des négociations que pendant le processus de négociation. C'est la raison même de notre participation à des négociations approfondies sur les traités multilatéraux de maîtrise des armements, et c'est aussi un préalable nécessaire à l'appui et au respect universels de ces traités.

Troisièmement, nous devons garder notre confiance dans la Conférence du désarmement et faire preuve de davantage de réflexion créative. L'avancée de travaux de la Conférence du désarmement dépendra des efforts de chaque État membre, dans le cadre de la Conférence, notamment d'une synergie entre eux. Toute idée, toute pratique visant à utiliser un autre cadre ne saurait évidemment aller dans le sens des travaux de la Conférence du désarmement ni favoriser la réalisation d'un traité satisfaisant sur l'interdiction de la production de matières fissiles (FMCT). Face aux difficultés et à l'enlisement, il est plus que jamais indispensable que les membres de la Conférence fassent preuve de sagesse politique, mobilisent pleinement leur créativité diplomatique afin de préserver l'élan vers la tenue de négociations sur le FMCT et n'épargnent aucun effort dans la recherche des moyens susceptibles de permettre à la Conférence à procéder à un travail de fond sur les questions liées au FMCT.

Quatrièmement, des efforts doivent être faits pour faire progresser le travail de la Conférence du désarmement d'une manière générale. Parallèlement à la tenue dans délai de négociations sur le FMCT, la Conférence doit effectuer un travail de fond sur d'autres questions importantes, telles que le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité

pour les États non dotés d'armes nucléaires. Tel est le souhait de la grande majorité des membres de la Conférence. Je suis convaincu que l'examen de ces trois points influera positivement sur la tenue de négociations sur le FMCT.

La Chine a toujours appuyé le travail de la Conférence du désarmement. Elle est favorable au lancement de négociations sur le FMCT dans les meilleurs délais. Au cours de sa présidence de la Conférence du désarmement cette année, la Chine a pleinement coopéré avec d'autres Présidents, mené de larges consultations avec des États membres et déployé d'inlassables efforts pour aplanir les divergences et sortir de l'impasse. Nous espérons que toutes les parties respecteront les craintes légitimes en matière de sécurité de chacun et poursuivront le dialogue et les consultations dans un souci de sérieux, d'égalité, d'ouverture et de transparence afin de parvenir à un accord sur le programme de travail de la Conférence dans les meilleurs délais et de permettre le lancement d'un travail de fond sur différentes questions.

Il est de l'intérêt de toutes les parties de faire avancer la maîtrise des armements au niveau international ainsi que le processus de désarmement, c'est également la responsabilité historique de tous les États. Nous sommes confiants dans la volonté politique et la sagesse collective des États membres de la Conférence du désarmement et restons convaincus que la Conférence engagera des négociations sur le FMCT et entamera un travail de fond dans d'autres domaines. Dans l'intervalle, nous lançons un appel pressant à toutes les parties afin qu'elles fassent de nouveaux efforts, de nouvelles tentatives à cette fin. La Chine est prête à collaborer avec d'autres pays et redouble d'efforts pour promouvoir un développement harmonieux de la cause de la maîtrise multilatérale des armements et du désarmement et préserver la paix et la sécurité du monde.

M. Schaper (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 41 États suivants : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Costa Rica, Croatie, Chypre, Estonie, Finlande, Hongrie, Italie, Irlande, Japon, Kenya, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Uruguay.

Ces États, qui appartiennent à de nombreuses régions du monde, partagent le même attachement au renforcement du système multilatéral de désarmement – thème de mes observations aujourd’hui – afin que ce système puisse atteindre son objectif. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d’avoir organisé ce débat, qui nous offre l’occasion d’évaluer les progrès accomplis depuis l’adoption de la résolution 65/93 sur les mesures destinées à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

Les 41 États dont je viens de faire mention jugent regrettable que, depuis plus d’une décennie, le mécanisme multilatéral de désarmement – la Conférence du désarmement en particulier – n’ait pas répondu aux attentes de la communauté internationale telles qu’exprimées dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S/10-2), dans les résolutions et recommandations contenues dans de nombreuses résolutions de l’Assemblée générale et dans les documents finals des Conférences d’examen sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Conférence du désarmement se trouve simplement dans l’incapacité de remplir son mandat. Elle n’est pas en mesure de relever les défis urgents matière de sécurité auxquels est confrontée la communauté internationale en utilisant les instruments efficaces existants en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Depuis plusieurs années, l’absence de progrès en ce qui concerne les nouveaux instruments multilatéraux de désarmement affecte directement notre sécurité commune au XXI^e siècle et affaiblit le système multilatéral de désarmement. Si des progrès ont été accomplis dans d’autres instances multilatérales de désarmement, la Conférence du désarmement n’a pas su tirer parti de ses capacités ni s’accorder sur la question d’une participation plus large des États concernés et sur un engagement renforcé des membres de la société civile.

Nos pays jugent inacceptable la situation regrettable de stagnation, d’enlisement et d’absence de résultats dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Il nous faut prendre d’urgence les mesures nécessaires pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. À cet égard, nous accueillons avec beaucoup d’intérêt les initiatives du Secrétaire général en appui à ces efforts.

La Réunion de haut niveau, tenue le 24 septembre 2010, a mises en relief les vues des États sur les causes de l’impasse de la Conférence du désarmement. Mais par-dessus tout, la Réunion de haut niveau a mis davantage en évidence le fait que la communauté internationale souhaite passer des paroles aux actes, sans plus attendre.

Comme les membres le savent, au cours de l’année 2011, les membres de la Conférence du désarmement de Genève ont exprimé à plusieurs reprises leur inquiétude face à cette impasse, notamment au cours d’un échange de vues avec vous, Monsieur le Président, lors de votre visite à Genève, en mars dernier. Ils ont fait part également de leurs préoccupations au Secrétaire général ainsi qu’aux membres de son Conseil consultatif pour les questions de désarmement.

Malgré les efforts considérables consentis par les Présidents successifs de la Conférence du désarmement depuis plus d’une décennie, malgré les différentes suggestions et initiatives avancées par les membres de la Conférence et l’adoption de décisions qui auraient permis à la Conférence du désarmement de s’acquitter de son mandat, la Conférence n’est toujours pas en mesure d’entreprendre un travail de fond.

Ici, à New York, la Commission du désarmement des Nations Unies a été une fois encore dans l’incapacité de formuler des recommandations concrètes. C’est une preuve supplémentaire des difficultés constantes que rencontrent les mécanismes multilatéraux de désarmement.

Si le mécanisme multilatéral de désarmement – la Conférence du désarmement en particulier – ne parvient pas à surmonter cette crise, la communauté internationale – l’Assemblée générale en particulier – devra agir et envisager sérieusement les moyens de la surmonter. Il ne nous est pas possible de commencer une autre session de la Conférence en janvier 2012 en acceptant cette impasse continue comme une donnée pour laquelle nous ne pouvons rien.

Des États débattent déjà de modalités différentes. Certaines prévoient de conférer à l’Assemblée générale un rôle plus central et plus actif dans la promotion des négociations multilatérales sur le désarmement. Certaines prévoient la mise en œuvre d’accords déjà conclus au sein de la Conférence du désarmement et d’autres instances multilatérales pertinentes. Certaines visent une intensification des préparatifs des négociations. Certaines sont axées sur les efforts

tendant à justifier un processus officiel de revitalisation dans le cadre de la Conférence du désarmement et certaines visent la mise en œuvre d'un processus plus large de réforme du mécanisme de désarmement.

Si toutes ces initiatives visent des objectifs différents, elles doivent cependant toutes être explorées afin d'améliorer la sécurité mondiale, notamment par la recherche du moyen le plus efficace de parvenir à un monde sans armes nucléaires. Nous espérons que ce débat pourra nous fournir une base appropriée pour continuer d'examiner, de manière transparente et ouverte, toutes les possibilités futures de faire avancer efficacement les négociations multilatérales sur le désarmement de manière efficace et dans un esprit pragmatique. Nous devons assumer nos responsabilités, à Genève comme ici, en répondant efficacement et dans les meilleurs délais à ces problèmes.

Nous saluons l'attention portée par le Secrétaire général et le Conseil consultatif pour les questions de désarmement aux problèmes que rencontre le mécanisme de désarmement. Par ailleurs, nous sommes conscients que la responsabilité des difficultés actuelles incombe aux États, ainsi que celle de trouver des solutions. Nous sommes prêts à contribuer de manière efficace et constructive à cette entreprise tournée vers l'avenir. Tous les États du monde ont un intérêt vital, un droit et un devoir de participer et de contribuer au succès des négociations multilatérales sur le désarmement.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour vous exprimer, Monsieur le Président, ma sincère gratitude pour la convocation de cette réunion. En tant qu'un des pays membres qui ont cosigné la lettre demandant cette réunion, la République de Corée souscrit aux observations faites précédemment par le représentant des Pays-Bas. À ce stade, cependant, je souhaite m'exprimer à titre national.

Ces dernières années, nous avons pris de nombreuses mesures positives en vue d'aboutir à des progrès tant attendus en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Au cours de la seule année écoulée, nous avons assisté à la signature du nouveau traité START, au Sommet sur la sécurité nucléaire de Washington et à l'adoption par consensus du Document final de cette décennie par la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. En

particulier, l'adoption du Document final lors de la Conférence d'examen du TNP en 2010 constitue une reconnaissance officielle par la communauté internationale du fait que le désarmement et la non-prolifération sont à nouveau au cœur de l'ordre du jour mondial.

Après cette succession d'avancées positives dans d'autres domaines du désarmement, nos attentes en matière de revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement sont plus fortes qu'elles ne l'ont jamais été ces dernières années. Afin de refléter les aspirations de la communauté internationale, une Réunion de haut niveau a été convoquée par le Secrétaire général, en septembre 2010, en tant que réponse de la communauté internationale à la Conférence du désarmement. Nous avons noté également les différents efforts déployés cette année par de nombreuses délégations. Néanmoins, la Conférence n'a guère fait de progrès et la patience de la communauté internationale s'épuise progressivement. La Commission du désarmement des Nations Unies n'a quant à elle élaboré ni documents finals ni recommandations depuis 1999. Ainsi, le mécanisme multilatéral de désarmement est en plein désarroi.

Nous pensons que donner la possibilité à la Conférence du désarmement de se remettre au travail doit être au centre de toute solution. La poursuite de la paralysie de la Conférence risque non seulement de remettre en question son statut et sa légitimité en tant que principale instance de désarmement, mais aussi de porter gravement atteinte à la base même du mécanisme multilatéral de désarmement, y compris la Commission du désarmement. Je suis profondément convaincu que la Conférence du désarmement doit agir rapidement si elle veut continuer à jouer un rôle central.

Afin d'encourager la Commission du désarmement à progresser, il faut avant tout que chaque pays fasse preuve d'une plus grande souplesse politique en fonction de ses impératifs de sécurité et de son mode opératoire. C'est seulement lorsque les pays feront preuve de souplesse et d'un esprit de coopération que la Conférence sera à même d'évoluer de manière significative et de s'adapter au rythme des changements rapides dans le domaine du désarmement. Aujourd'hui, la Conférence a besoin non pas d'un débat stérile et sans fin, mais d'actes concrets.

Comme la République de Corée l'a proposé lors de la Réunion de haut niveau, en septembre 2010, et comme le Secrétaire général l'a suggéré à nouveau ce

matin, j'appelle à la création d'un groupe d'éminentes personnalités, sous les auspices du Secrétaire général, pour trouver des solutions aux difficultés auxquelles se heurte aujourd'hui la Conférence du désarmement.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (A/65/228), dans lequel il encourage la création d'un tel groupe. Le Conseil consultatif du Secrétaire général note qu'un groupe d'éminentes personnalités contribuerait à la tenue de négociations en coulisses et permettrait que cette question bénéficie d'une plus grande attention au niveau mondial. Nous avons récemment assisté à la création de groupes analogues dans le domaine des objectifs du Millénaire pour le développement et du financement de la lutte contre le changement climatique. Nous pourrions nous inspirer de ces exemples positifs.

Nul ne l'ignore, la Conférence du désarmement est un enfant de l'Assemblée générale, il est donc naturel que celle-ci débattenne de l'état dans lequel elle se trouve. À ce propos, je crois que non seulement des efforts internes de la part de la Conférence du désarmement, mais aussi un stimulant politique externe pourraient se révéler très utiles pour sortir la Conférence de son impasse. J'espère que la Première Commission de l'Assemblée générale continuera de débattre cette année des moyens de revitaliser le mécanisme multilatéral de désarmement.

La République de Corée estime que la communauté internationale est d'accord sur un point, à savoir que, parmi toutes les questions débattues au sein de la Conférence du désarmement, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes revêt le plus d'urgence. La négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT) est indispensable non seulement pour la non-prolifération nucléaire, mais aussi pour le désarmement nucléaire. Le FMCT et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont de la plus haute importance, tant sur le plan symbolique que sur le fond, pour le régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Dès que des négociations sur le FMCT auront débuté, nous sommes convaincus que l'élan ainsi créé suscitera de nouveaux débats sur d'autres questions majeures, telles que le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité, de façon globale et équilibrée.

Une fois encore, la République de Corée appelle tous les membres de la Conférence du désarmement à coopérer au lancement de travaux de fond sur un FMCT dans les plus brefs délais, au bénéfice non seulement de la non-prolifération nucléaire, mais aussi et plus largement du désarmement nucléaire. Pour sa part, la République de Corée n'épargnera aucun effort pour mettre en marche le processus de la Conférence du désarmement.

M. Zhukov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie appuie sans réserve la revitalisation du mécanisme multilatéral de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Nous appuyons la sauvegarde et le renforcement de la triade actuelle dans le domaine du désarmement : Commission du désarmement des Nations Unies; Première Commission et Conférence du désarmement. Ces instances ont fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité et ont beaucoup contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À notre avis, il ne s'agit pas de réorganiser de façon radicale ces instances, mais de mobiliser la volonté politique nécessaire pour permettre rapidement à ces mécanismes de déboucher sur nouveaux accords universels en matière de désarmement et de non-prolifération. La situation actuelle en matière de désarmement multilatéral, notamment au sein de la Conférence du désarmement, est la conséquence non pas d'un échec systémique du mécanisme multilatéral de désarmement, mais d'une réflexion sur les différentes priorités des États en matière de désarmement et de non-prolifération et de leur perception de leurs intérêts nationaux légitimes. La source des problèmes que rencontre la Conférence du désarmement se situe à l'extérieur de celle-ci.

De toute évidence, la Conférence du désarmement traite de questions extrêmement sensibles, notamment celle de la sécurité des États. Ici comme nulle part ailleurs, nous devons nous efforcer de parvenir à un compromis raisonnable reposant sur un équilibre des intérêts. De plus, nous ne devons pas simplifier à outrance les causes sous-jacentes à la situation que connaît la Conférence du désarmement ni les réduire à des désaccords de procédure ou à des querelles d'intérêts et à des pressions.

Malgré les appels radicaux lancés récemment pour un arrêt de la Conférence du désarmement, pour des changements de ses règles fondamentales de travail ou pour l'élaboration de nouvelles formules, une

majorité absolue de participants à cette instance ont largement admis la nécessité de maintenir la Conférence du désarmement en tant que mécanisme multilatéral clef de désarmement. La thérapie de choc proposée par certains pays est une mesure radicale qui risquerait non seulement de paralyser définitivement la Conférence du désarmement, mais aussi de porter gravement atteinte à la triade du désarmement et, en définitive, de détruire le mécanisme de désarmement existant.

Une telle démarche ne nous paraît pas acceptable. Il n'existe pas de solution miracle. Notre objectif doit être de nous engager dans une recherche patiente et respectueuse de solutions mutuellement acceptables pour rompre l'impasse, plutôt que de prendre des mesures et des décisions irréflechies et précipitées. Cela concerne non seulement les questions de procédure, mais aussi les questions de fond, sans parler des mesures punitives, telles que le refus de financement.

À cet égard, nous appuyons la démarche équilibrée adoptée par le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Tokayev, selon laquelle l'enlisement en matière de désarmement, notamment au sein de la Conférence, ne tient pas principalement aux faiblesses du mécanisme, mais à la situation géopolitique, aux affrontements stratégiques entre les États et à l'absence de volonté politique.

Nous sommes opposés à toute révision du principe fondamental de fonctionnement de la Conférence du désarmement, à savoir le consensus. En même temps, nous sommes disposés à faire preuve de souplesse et à rechercher de nouvelles approches permettant de sortir de l'impasse. À cette fin, une idée intéressante consisterait à élargir la composition de la Conférence, à promouvoir une plus grande participation des organismes non gouvernementaux et à améliorer l'information du public sur les questions de désarmement.

Les accords universels de désarmement peuvent être élaborés sous les auspices de l'ONU et sur la base du consensus. C'est seulement ainsi que les accords deviendront opérationnels et à la hauteur des nouvelles réalités et des nouveaux défis. Le détournement des négociations vers des voies parallèles par des États de même sensibilité a peu de chances de déboucher sur un traité viable ou universel. Nous sommes convaincus que la revitalisation de la Conférence du désarmement serait dans l'intérêt de tous les États Membres. Nous ne

voyons pas d'autre solution que l'instauration d'un dialogue patient et respectueux prenant en compte les préoccupations de sécurité des membres de la Conférence, ou la réalisation d'un accord sur la base de l'ordre du jour de la Conférence.

Le document CD/1864 est une base réaliste de compromis. En appuyant ce document, la Fédération de Russie a fait la preuve de sa volonté de prendre en considération les positions de ses partenaires et de faire des compromis. Nous attendons de nos partenaires qu'ils adoptent la même attitude. La priorité pour la Fédération de Russie au sein de la Conférence du désarmement est d'élaborer un traité interdisant tout type d'armes dans l'espace. Le projet de traité que nous présentons avec la Chine prend en compte les intérêts de tous les États, sans exception.

Un autre défi important est l'élaboration d'un traité universel, équitable et vérifiable interdisant la production de matières fissiles. Son adoption constituerait un pas supplémentaire vers le renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire.

M. Bavaud (Suisse) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier et de vous féliciter pour la tenue de cette séance de suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et l'avancement des négociations multilatérales sur le désarmement. Votre initiative et votre engagement contribueront sans nul doute à nous permettre d'opérer des avancées dans ce dossier.

La Suisse souscrit pleinement à la déclaration faite plus tôt ce jour par le représentant des Pays-Bas au nom d'une quarantaine de pays. J'aimerais à présent ajouter quelques observations exposant le point de vue de la Suisse.

Mon pays soutient pleinement les initiatives déployées par le Secrétaire général pour faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement et relancer les travaux de la Conférence du désarmement. Ces efforts produisent déjà des effets notables. Depuis septembre 2010, d'importantes discussions ont lieu au sein de la Première commission, de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement des Nations Unies. Il est apparu clairement ces dix derniers mois qu'un nombre croissant de pays trouve inacceptable l'absence de progrès dans les divers dossiers liés au désarmement. Ces délibérations ont également fait clairement

ressortir que de plus en plus d'États jugent urgent de relancer les mécanismes de désarmement et de commencer un travail de fond, ceci tout particulièrement sous la forme de négociations sur l'un ou plusieurs des quatre thèmes principaux à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

La Suisse est convaincue que l'absence continue de tout accord sur de nouveaux instruments multilatéraux de désarmement et de non-prolifération fragilise le système multilatéral de désarmement. Cet état de fait n'est dans l'intérêt d'aucun pays dans le long terme. Afin de trouver une issue à cette situation, les efforts entrepris dans le cadre de la Conférence du désarmement doivent être prolongés par une mobilisation de la volonté politique et un renforcement des impulsions à l'extérieur de cette enceinte. De plus, nous devons également prendre conscience que l'impasse actuelle n'est pas due uniquement à des facteurs politiques mais est aussi liée à des questions institutionnelles. Les mécanismes en place se révèlent manifestement incapables de susciter la volonté politique nécessaire et d'en tirer profit là où elle se fait jour.

Afin d'aller de l'avant, il est également nécessaire de disposer d'institutions et de mécanismes qui reflètent les réalités d'aujourd'hui et sont à même d'y répondre. Nous vivons dans un monde globalisé et interdépendant qui fait face, et ceci de manière commune, à une multitude de défis en matière de désarmement et de non-prolifération. Il convient donc d'abandonner les approches unidimensionnelles de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération en faveur d'autres de nature plus holistique. Il est essentiel de réaliser que les activités de désarmement et de non-prolifération ont un impact sur de nombreuses préoccupations de la communauté internationale au-delà de celles que sont la paix et la sécurité. Elles ont également un impact sur la sécurité humaine et les droits de l'homme, le développement, la défense de l'environnement et la promotion de la santé, et bien d'autres encore. Ce n'est qu'en intégrant ces aspects dans notre réflexion que nous parviendrons à relever les défis auxquels nous faisons face.

Nos institutions ne doivent plus prendre pour référence, et favoriser de manière persistante, une conception clairement périmée d'un modèle où les considérations de sécurité nationale priment sur tout. En l'absence d'un tel développement, la Conférence du désarmement risque par exemple de faire prévaloir les intérêts de quelques-uns sur ceux de la grande majorité

des pays et des populations du monde. Nous croyons fermement en la nécessité d'adopter dans notre travail une approche inclusive et de s'appuyer sur les vues de tous les partenaires, tels que les autres États concernés, les milieux spécialisés et les représentants de la société civile.

Nous avons besoin d'institutions conçues pour produire des résultats et non pour préserver le statu quo. Elles doivent se montrer à la fois réactives et préventives, c'est-à-dire capables de générer des instruments qui nous permettront de relever les défis d'aujourd'hui comme de demain. C'est pourquoi la Suisse rappelle qu'il faut à la communauté internationale des mécanismes, des enceintes et des environnements propices à des délibérations et à des négociations fécondes, opportunes, inclusives et efficaces sur toutes les questions touchant au désarmement au sens large. Tel doit être notre but à long terme.

La Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 devait promouvoir le débat sur les moyens de surmonter l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Cependant, la situation ne s'est guère améliorée depuis. Le blocage est même encore plus sévère à bien des égards. La Suisse estime que le dialogue doit à présent s'accompagner d'une action authentique, menée simultanément à divers niveaux et sur plusieurs fronts, et cela d'une façon durable.

À la Conférence du désarmement à Genève, il importe pour le reste de l'année en cours et pour la session 2012 d'amorcer un travail de substance dans le cadre existant et d'entamer des négociations. La Conférence doit en parallèle poursuivre sa réflexion actuelle sur ses atouts et ses points faibles, ceci de manière plus systématique et dans l'optique de produire des résultats. Ceci doit être fait dans l'idée d'introduire les changements nécessaires afin de rendre la Conférence du désarmement plus performante. Elle n'a en effet pas d'autre choix que de fournir la preuve qu'elle peut produire des résultats.

Dans le cadre de la soixante-sixième session de la Première commission, des États membres pourraient envisager d'initier des processus sur des questions spécifiques, par exemple en formant des groupes de travail à composition non limitée sur des aspects du désarmement nucléaire, y compris sur la thématique des matières fissiles, ou sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Ces processus devraient avoir Genève pour point d'ancrage, afin de pouvoir tirer le meilleur parti possible de l'expertise sans pareil existant au sein de la Conférence du désarmement et s'articulant autour de celle-ci. Pour garantir leur pérennité et fournir une incitation à la Conférence du désarmement pour qu'elle se remette au travail, de tels processus devraient pouvoir venir compléter de possibles futures percées à la Conférence et être conçus de manière à permettre que les résultats pertinents y soient transmis le moment venu.

Au niveau plus global de l'Assemblée générale, les États Membres doivent faire progresser le processus de revitalisation en y injectant une réflexion renouvelée, des idées neuves et des approches pragmatiques. Un tel travail de fondation est essentiel afin d'étayer le large soutien nécessaire au lancement d'un processus de réforme plus profond. La réalisation de la recommandation du récent rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général portant sur la formation d'un panel de haut niveau ayant pour fonction de formuler rapidement des propositions sur une telle réforme pourrait représenter une manière constructive d'aller de l'avant.

Pour conclure, je voudrais souligner qu'au moment où nous cherchons à aller de l'avant dans nos efforts pour revitaliser les mécanismes de désarmement, la Suisse reste convaincue de la nécessité de disposer de manière permanente d'un ensemble de délégations spécialisées dans le désarmement, bénéficiant du soutien d'experts provenant des capitales, d'organisations internationales et de la société civile afin de traiter des questions de mise en œuvre des accords existants et de négocier de nouveaux instruments. Nous continuons par ailleurs de croire en la nécessité d'une instance permanente, telle que la Conférence du désarmement, consacrée aux défis que nous rencontrons dans ce domaine et capable de contribuer à la sécurité mondiale au XXI^e siècle.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba réaffirme qu'il importe de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations de désarmement. Des solutions mutuellement convenues, conformément à la Charte des Nations Unies, offrent la seule méthode appropriée pour aborder les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

Dans le cadre du mécanisme de désarmement, la Conférence du désarmement joue un rôle déterminant dans la négociation multilatérale de traités sur le désarmement universellement approuvés. Si la Conférence n'existait pas, il faudrait la créer au plus vite. Nous regrettons que la Conférence ait été dans l'incapacité d'entreprendre un travail de fond depuis plus d'une décennie. D'aucuns insistent sur le fait que cette situation tient aux méthodes de travail et au règlement intérieur. Cuba ne partage pas ce point de vue. Le fait que la situation qui règne au sein de la Conférence du désarmement soit loin d'être un cas isolé au sein du mécanisme de désarmement en est la meilleure preuve.

Ainsi, ce n'est pas un hasard si la Commission du désarmement des Nations Unies a achevé ses travaux, pour la douzième année consécutive, sans parvenir à des recommandations de fond. En outre, la Première Commission adopte chaque année des dizaines de résolutions – en particulier sur le désarmement – qui ne sont tout simplement pas appliquées. La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'a toujours pas été convoquée, bien que le Mouvement des pays non alignés souligne depuis de nombreuses années cette situation.

Cuba est favorable à une optimisation des mécanismes de désarmement des Nations Unies, y compris la Conférence du désarmement. Toutefois, nous sommes convaincus que la paralysie qui touche actuellement l'essentiel du mécanisme de désarmement tient avant tout à l'absence de volonté politique de la part de certains États pour parvenir à des résultats réels, notamment en matière de désarmement.

Nous sommes préoccupés par le fait que certaines délégations laissent entendre que le moment serait venu de mettre de côté la Conférence du désarmement et de recourir à de nouveaux processus de négociation. Cuba est opposée à l'idée de remplacer la Conférence par des arrangements sélectifs, improvisés et spéciaux en dehors du cadre de l'ONU et gérés par certains pays. Si une telle décision était imposée, nous ferions un dangereux pas en arrière. La solution ne consiste pas à ignorer la Conférence du désarmement ou à en minimiser l'importance. Au contraire, aujourd'hui plus que jamais, la responsabilité de son maintien et de son renforcement nous incombe à tous.

La Conférence doit adopter dans les meilleurs délais un programme de travail global et équilibré

prenant en considération les véritables priorités en matière de désarmement. Cuba est prête à négocier, parallèlement à la Conférence du désarmement, un traité éliminant et interdisant les armes nucléaires, un traité interdisant la course aux armements dans l'espace, un traité offrant des garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires, comme Cuba et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. À notre avis, la Conférence du désarmement dispose de la capacité d'engager simultanément ces négociations.

La négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires serait une mesure positive, mais encore insuffisante si nous ne définissons pas les étapes suivantes dans la réalisation du désarmement nucléaire.

Le désarmement nucléaire est, et doit rester, la priorité absolue en matière de désarmement. Dans ces conditions, un consensus doit être réalisé dans le cadre de la Conférence du désarmement. Cette dernière doit engager d'urgence des négociations sur un programme échelonné en vue de l'élimination totale des armes nucléaires suivant un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires. La seule existence d'armes nucléaires et de doctrines prescrivant leur possession et leur emploi constitue un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Il est tout simplement inacceptable que, dans le monde d'aujourd'hui, il y ait près de 23 000 armes nucléaires, dont 7 560 sont prêtes à être immédiatement utilisées.

Le 22 août, Cuba assumera la présidence de la Conférence du désarmement et la responsabilité d'élaborer et de négocier le rapport de cet organe pour présentation à la Première Commission. Nous avons la ferme volonté de n'épargner aucun effort pour promouvoir la tenue de négociations de fond avec cette instance, conformément au mandat qui lui a été confié de négocier des traités internationaux sur le désarmement et la maîtrise des armements. Cela exige la contribution de chacun des membres de la Conférence. C'est à nous qu'il revient de prouver, par des actes concrets, notre attachement au désarmement et à la paix.

M. Sin Son Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette important débat. Je voudrais

également exprimer l'espoir que cette séance sera une occasion utile de revitaliser la Conférence du désarmement et de la remettre sur la bonne voie.

Ma délégation appuie sans réserve la déclaration de M. Maged A. Abdelaziz, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le désarmement demeure la priorité absolue pour garantir la paix et la sécurité mondiales. La première apparition des armes nucléaires en 1945 a marqué le début de l'histoire des armes les plus destructrices jamais utilisées contre l'humanité. Le largage de bombes sur les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki en est un exemple frappant, qui a amplement confirmé les effets destructeurs d'une seule arme nucléaire sur la paix et la sécurité du monde. En outre, l'apparition du premier État doté de l'arme nucléaire en 1945 a constitué la cause profonde et fondamentale de la prolifération nucléaire dans le reste du monde, en provoquant une réaction en chaîne. Si les succès de la science humaine sacrée n'avaient pas été utilisés à des fins néfastes et dangereuses, au risque de détruire l'humanité tout entière, la prolifération des armes nucléaires n'existerait pas aujourd'hui. Comme nous le voyons, la survie de l'humanité, de la paix et de la sécurité au niveau mondial est directement liée aux armes nucléaires.

Les États dotés de l'arme nucléaire ne peuvent se soustraire à l'obligation d'honorer leurs engagements au titre des normes internationales existantes. En 1996, la Cour internationale de Justice a clairement indiqué au monde que l'emploi d'armes nucléaires est une violation du droit international. Elle a porté à notre attention le fait que toutes les armes existantes sans exception sont placées sous le contrôle total de traités ou de conventions, mais que les armes nucléaires demeurent en dehors des lois internationales multilatérales. Il en va de même des garanties de sécurité négatives à l'égard des États non dotés d'armes nucléaires.

Des événements récents ont assombri les perspectives de désarmement nucléaire, appelant ainsi l'attention de la communauté internationale. Les programmes de modernisation des armes nucléaires sont ouvertement appuyés par des doctrines nucléaires qui rappellent la guerre froide. J'attire l'attention des membres sur les projets en cours qui visent la mise au point d'armes nucléaires de petite taille destinées à être utilisées comme des armes classiques.

Par ailleurs, la mise au point d'un système de défense par missile est en constante progression, au mépris des préoccupations internationales. Ce système, mis en place sous le prétexte de réagir à la prétendue mise au point de missiles balistiques par ce que certains nomment des « États voyous », dépasse toute logique, étant donné le coût exorbitant de ce système et la mise en place d'un réseau géographique couvrant l'ensemble du monde. La nature et la portée de ce système de défense par missiles mettent clairement en évidence le véritable objectif de défense : l'acquisition d'une supériorité nucléaire absolue et d'une hégémonie mondiale sur les puissances nucléaires rivales.

Dans ce monde en mutation, nous pouvons facilement prévoir que cette évolution dangereuse risque de déboucher sur une nouvelle course aux armes nucléaires. Cela montre que le plus grand État doté d'armes nucléaires a perdu toute justification juridique et morale pour parler des questions de prolifération devant la communauté internationale, quels qu'en soient les motifs. Si le plus grand État doté d'armes nucléaires souhaite réellement la non-prolifération, il doit montrer l'exemple en négociant un traité visant l'abolition des armes nucléaires.

L'élimination totale et complète des armes nucléaires demeure la politique constante de la République populaire démocratique de Corée. Un traité abolissant les armes nucléaires devrait être conclu suivant un calendrier précis, et de façon vérifiable, irréversible et juridiquement contraignante. La politique adoptée par la République populaire démocratique de Corée reflète bien les conditions de sécurité uniques et particulières auxquelles est soumis le pays depuis des décennies du fait de la menace nucléaire extérieure et du chantage dont il continue d'être l'objet. Depuis l'introduction par les États-Unis, en 1957, de la première arme nucléaire en Corée du Sud, plus d'un millier d'armes nucléaires se trouvent dans ce pays.

En qualité d'État membre et de Président en exercice de la Conférence du désarmement, la République populaire démocratique de Corée fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire progresser la Conférence. Le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et l'interdiction d'armes nucléaires et de matières fissiles dans l'espace sont autant de questions en suspens à la Conférence. Il est regrettable que les questions liées au désarmement nucléaire et aux garanties de sécurité négatives n'aient toujours pas été réglées, bien qu'elles soient débattues

depuis des décennies, depuis la création même de l'Organisation des Nations Unies.

L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement depuis plus d'une décennie tient à l'absence de volonté politique. Pour que la Conférence puisse progresser, les intérêts de sécurité de tous les pays membres doivent être pleinement pris en compte. À cet égard, il convient de reconnaître le bien-fondé du programme de travail adopté par la Conférence en 2009, qui reflète, sur une base égalitaire, toutes les questions en suspens inscrites à son ordre du jour.

M. Ragolini (Italie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien ma délégation vous est reconnaissante, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat consacré à la revitalisation de la Conférence du désarmement et au suivi de la Réunion de haut niveau, convoquée en 2010 par le Secrétaire général.

Nous souscrivons entièrement à la déclaration faite précédemment par l'Observateur permanent de l'Union européenne. Nous partageons également les vues exprimées par la délégation des Pays-Bas au nom de plusieurs États de même sensibilité, comme le mien. Néanmoins, j'aimerais faire quelques observations à titre national, afin d'apporter ma contribution au débat et d'explorer d'éventuelles mesures concrètes de suivi de cette initiative et du processus d'ensemble initié l'année dernière.

La Conférence du désarmement est dans une impasse depuis plus d'une décennie. Elle n'a pas été en mesure de s'acquitter de sa tâche principale, à savoir la négociation d'instruments internationaux mondiaux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. J'ajoute que l'ensemble du mécanisme de désarmement international est actuellement confronté à de graves difficultés. La Commission du désarmement des Nations Unies, tout en restant une instance utile pour des négociations approfondies, n'a pas été en mesure de convenir de recommandations ou de décisions de fond depuis de nombreuses années.

Dans l'ensemble, les succès importants dont nous avons été témoins ces dernières années ont été réalisés de façon bilatérale, dans des instances autres que la Conférence du désarmement ou dans des cadres particuliers et en dehors du mécanisme de désarmement établi par l'ONU. L'Italie demeure fermement convaincue de l'importance et de la nécessité urgente de disposer d'une instance consacrée à la tenue de négociations sur le désarmement mondial,

qui permettra de faire avancer la cause de la paix et du désarmement international.

Continuer de prétendre que la Conférence du désarmement ne fonctionne pas en raison d'une absence de volonté politique n'est plus, selon nous, crédible. Ainsi, deux États membres ont pris l'initiative d'organiser cette année trois événements en marge, particulièrement réussis et suivis, sur les aspects spécifiques du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT), en vue de surmonter l'inertie découlant des procédures de la Conférence. Ces événements ont permis d'améliorer de manière significative les connaissances des membres sur des aspects clefs d'un futur traité, ce qui s'avérera profitable à chacun dès qu'auront débuté les négociations.

À notre avis, ce qui entrave la Conférence du désarmement, c'est davantage la mauvaise utilisation des règles de procédure par un petit nombre de membres. En 2009, la Conférence a adopté par consensus un programme de travail pour mener à bien des négociations sur un FMCT et mettre sur pied des groupes de travail spéciaux, l'un d'entre eux ayant pour tâche de mener ces négociations. Cependant, il n'a pas été possible à la Conférence de mettre en œuvre ce programme de travail faute d'un consensus sur des questions d'organisation, telles que la date et le lieu des réunions et la mise en place d'une présidence tournante. Par conséquent, il conviendrait de revoir certaines méthodes de travail de la Conférence afin de rendre celle-ci plus efficace.

D'autres dispositions du règlement intérieur de la Conférence du désarmement méritent également d'être réexaminées. Le roulement mensuel de la présidence semble être trop fréquent, au détriment de la continuité dans le travail de la Conférence. En tant que proposition préliminaire, deux présidences par an nous sembleraient plus appropriées. La responsabilité de la prise de décisions par le Président devrait être également mieux définie. En outre, la règle stipulant l'adoption chaque année d'un programme de travail semble peu judicieuse. Elle permet à n'importe quel membre, immédiatement après le 31 décembre, de bloquer indéfiniment les négociations. Il conviendrait d'envisager de maintenir le même programme de travail initialement adopté par la Conférence pour les années suivantes à moins que les membres ne conviennent par consensus d'un nouveau programme.

Nous sommes bien entendu conscients des difficultés liées au changement du règlement intérieur de la Conférence. Comme nous l'avons souligné l'année dernière lors de la Réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement, il n'existe pas de solutions de procédure aux problèmes politiques. Néanmoins, nous sommes convaincus que la question doit être abordée avec courage et engagement si l'on veut réussir, tout en essayant de résoudre les problèmes politiques sous-jacents. Cela exige un effort de la part de l'ensemble des membres de la Conférence.

La reprise des travaux de la Conférence du désarmement ne peut plus être différée. C'est une question urgente. L'impasse actuelle est en train de réduire à néant ce qui reste du prestige et de l'autorité de la Conférence.

Si d'ici la fin de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, aucune décision n'est prise pour contraindre la Conférence à engager des négociations conformément à ce qui est stipulé dans le programme de travail CD/1864 approuvé en 2009, nous craignons que la proposition tendant à tenir ces négociations en dehors de la Conférence ne l'emporte. Si elle n'accueille pas avec enthousiasme cette éventualité, l'Italie ne s'y opposera pas, car le désarmement nucléaire et la non-prolifération constituent des domaines prioritaires de sa politique étrangère.

Pour faciliter la réalisation d'un accord sur la revitalisation de la Conférence, l'Italie est ouverte aux propositions visant la tenue dans l'avenir de débats sur des garanties de sécurité négatives, l'objectif étant la tenue future de négociations sur cette question. Si un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT) peut permettre d'endiguer l'approvisionnement des principales matières premières servant à la fabrication d'armes nucléaires, les garanties de sécurité négatives seraient nécessaires pour rassurer les États non dotés d'armes nucléaires s'agissant de l'emploi ou de la menace d'armes nucléaires.

Ces deux objectifs reflètent pleinement notre aspiration commune à un monde exempt d'armes nucléaires. Ils constituent également un moyen de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. À cet égard, nous devons garder à l'esprit le fait que les conclusions et recommandations sur des mesures de suivi, adoptées l'année dernière, lors de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] ne mentionnent, en tant que tâches de fond pour la Conférence, que ces deux points : FMCT et garanties de sécurité négatives.

Le débat d'aujourd'hui confirme l'attention de la communauté internationale à la Conférence et au mécanisme de désarmement en général. L'Assemblée générale peut jouer un rôle utile à cet égard, les présents débats pouvant servir de catalyseur pour des actions futures. Nous espérons qu'à l'occasion de la prochaine session de l'Assemblée, en particulier de la Première Commission, nous saurons faire avancer ce débat et formuler des idées concrètes quant à la manière de relancer les négociations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

M. Kmentt (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous exprimer notre reconnaissance, Monsieur le Président, pour avoir organisé le présent débat de l'Assemblée générale sur ce point important de l'ordre du jour, qui avait été demandé par l'Autriche et 48 autres États Membres. Je tiens néanmoins à exprimer la déception de l'Autriche que ce débat soit devenu nécessaire, car cela traduit manifestement notre incapacité à revitaliser la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, comme l'a demandé l'année dernière la Réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement.

Nous souscrivons entièrement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne ainsi qu'à celle prononcée par le représentant des Pays-Bas au nom du groupe interrégional des États membres. Nous souhaiterions cependant faire les observations suivantes.

À l'instar d'autres États, l'Autriche s'est félicitée de l'élan positif qui a récemment marqué la politique de sécurité au niveau international. Toutefois, les attentes de la communauté internationale en ce qui concerne la tenue de négociations concrètes sur le désarmement multilatéral et la non-prolifération continuent d'être déçues. Le mécanisme multilatéral de désarmement – la Conférence du désarmement en particulier – demeure dans une impasse. L'élan que nous espérions susciter il y a plus d'un an ne s'est pas concrétisé. Il y a eu une forte convergence de vues sur le diagnostic de la maladie dont souffre la Conférence, mais aucun accord sur les médicaments nécessaires ne s'est jusqu'à présent dégagé.

Ainsi, s'agissant des questions de procédure, nous estimons que l'architecture procédurale de la Conférence, notamment la règle du consensus, n'est pas adaptée au XXI^e siècle. Pour l'Autriche, la prise en otage de la procédure à laquelle nous assistons au sein de la Conférence est inacceptable. Nous avons pour responsabilité commune d'empêcher le recours abusif à la règle du consensus.

Malgré ses succès passés, la Conférence du désarmement est devenue une instance au sein de laquelle l'engagement multilatéral à l'égard du désarmement peut être affiché en toute sécurité, les instruments de procédure garantissant un veto illimité à tout moment. Le refus de la Conférence d'admettre de nouveaux membres et la pratique déplorable consistant à faire participer la société civile sont d'autres exemples des méthodes de travail dépassées et inadaptées de la Conférence.

La Conférence n'est pas confrontée seulement à un problème de procédure. En fait, ce sont les questions politiques et le manque de volonté politique pour les résoudre qui paralysent depuis si longtemps la Conférence. Les États membres de la Conférence sont incapables de convenir du lancement de négociations sur un traité interdisant les matières fissiles (FMCT), que l'Autriche voudrait voir débiter dans les meilleurs délais. Le démarrage de ces négociations se heurte aujourd'hui à l'opposition d'un État membre.

Toutefois, les questions politiques au sein de la Conférence du désarmement et les raisons de son enlèvement sont plus profondes. La responsabilité de la paralysie que connaît depuis 1997 la Conférence est plus largement partagée. En outre, le FMCT n'est pas le seul à ne pas bénéficier d'un consensus. Le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives constituent aussi des sujets de division. Le problème tient à un manque d'engagement politique véritable pour aborder le désarmement et la non-prolifération par la voie du multilatéralisme menant à des traités multilatéraux. C'est ce manque d'engagement que la Conférence du désarmement incarne plus que toute autre instance.

Dès lors se pose la question de savoir si la Conférence peut encore jouer le rôle d'instance efficace pour des négociations multilatérales sur le désarmement. Pour l'Autriche, la Conférence a non seulement perdu l'essentiel de sa crédibilité, mais risque aussi de perdre sa légitimité. Ces 14 dernières

années, la Conférence n'est pas parvenue à s'acquitter de son mandat. Nous ne pouvons plus continuer à prendre nos désirs pour des réalités et à penser que nous sommes sur le point de sortir de l'impasse.

L'Autriche est profondément attachée au multilatéralisme et accorde beaucoup d'importance aux institutions multilatérales. Mais ces institutions ne sont pas une fin en soi. En définitive, nous ne sommes pas attachés à la Conférence du désarmement en tant qu'institution mais au progrès dans les négociations multilatérales sur le désarmement.

Après avoir diagnostiqué les problèmes, existe-t-il une thérapie? À notre avis, deux choix fondamentaux s'offrent à nous.

D'une part, nous pourrions continuer à travailler dans le cadre de la Conférence, à travailler avec les États membres en attendant qu'ils parviennent à un consensus. Néanmoins, il est évident que la volonté politique ne peut pas être imposée aux États membres. Après 14 ans pendant lesquels on a cherché en vain à aplanir les divergences sur un programme de travail équilibré, cela ne semble pas très prometteur.

Les États membres de la Conférence pourraient aussi chercher à susciter des progrès en se penchant sur les méthodes de travail de la Conférence, en précisant notamment que la règle du consensus ne s'applique pas aux questions de procédure telles que le programme de travail, ou qu'elle pourrait être suspendue dans des cas exceptionnels. Les États membres pourraient admettre en leur sein les États qui ont exprimé le souhait de participer aux travaux de la Conférence et encourager les idées nouvelles en ouvrant la Conférence à l'expertise extérieure et aux contributions de la société civile.

Il s'agirait là de mesures importantes. Mais elles font elles aussi l'objet d'un débat depuis de nombreuses années sans réels progrès. Nous éprouvons donc des doutes quant aux possibilités de parvenir à un accord même sur des mesures aussi modestes au sein de la Conférence et, plus important, sur la question de savoir si elles permettraient une percée politique.

À notre avis, nous devrions envisager une autre manière de penser et explorer, en dehors du cadre de la Conférence, les solutions possibles. Nous pourrions, par exemple, faire en sorte que l'Assemblée générale joue un rôle plus actif, direct et central dans les négociations de désarmement.

L'absence de volonté politique – ou pire, d'un réel attachement au progrès multilatéral – de la part de certains ne devrait sous aucun prétexte empêcher le reste de la communauté internationale d'aller de l'avant. Nous sommes fermement convaincus que la volonté politique peut aussi être suscitée par le processus, en entamant les négociations et en réglant les questions qui sont inscrites sans aucun effet à l'ordre du jour depuis de si nombreuses années. Dans ce contexte, l'Autriche espère qu'à sa prochaine session, la Première Commission prendra une décision de fond sur la manière d'avancer pour que des négociations multilatérales sur le désarmement aient lieu. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre plus longtemps.

Ce qui compte, en dernière analyse, c'est de réussir sur le fond. Nous devons faire en sorte que nos instruments contribuent au succès et n'en deviennent pas, au contraire, un obstacle. Depuis la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a eu lieu l'année dernière, nous nous sommes de nouveau engagés clairement à faire naître un monde exempt d'armes nucléaires. Il s'agit d'un engagement collectif et nous devons l'honorer. Nous devons commencer par nous concentrer concrètement sur les paramètres qui nous permettront d'atteindre cet objectif avec l'aide de la Conférence du désarmement, de l'Assemblée générale ou de toute autre approche multilatérale constructive.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*): Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion sur un sujet aussi important.

L'Indonésie s'associe pleinement à la déclaration faite plus tôt par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Attachée de longue date à l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, l'Indonésie espère que les débats d'aujourd'hui susciteront une impulsion politique claire pour nous permettre de surmonter les obstacles qui continuent de freiner les progrès sur les objectifs de désarmement multilatéraux.

À la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010, nous avons entrevu une réelle possibilité de sortir de l'impasse de la Conférence du désarmement après l'adoption par consensus du Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires (TNP) et du nouvel accord START entre les États-Unis et la Fédération de Russie. À tout point de vue, ces deux documents représentent des avancées significatives et fort précieuses. Sortir de l'impasse qui dure depuis plusieurs décennies dans le domaine du désarmement nucléaire semblait enfin être à portée de main. Une nouvelle lueur d'espoir est apparue du fait que, grâce à ces accomplissements d'importance capitale et à une nouvelle entente, la communauté internationale pouvait réaliser la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires dans un avenir prévisible.

La consternation face à l'absence de progrès tangibles sur le dossier du désarmement nucléaire mondial depuis la réunion de septembre est donc compréhensible. La Conférence du désarmement demeure incapable de s'entendre sur un programme de travail équilibré et complet à Genève, et la Commission de désarmement de l'ONU a achevé une nouvelle session à New York sans pouvoir se mettre d'accord sur des recommandations de fond.

En dépit des engagements pris l'année dernière, il y a également eu peu de progrès quant à la mise en œuvre du Document final de la Conférence d'examen du TNP, y compris son mandat prévoyant la tenue de la conférence cruciale de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

L'Indonésie insiste sur l'importance d'honorer entièrement les engagements convenus au niveau international dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et du contrôle des armements. Il est grand temps que tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, honorent les engagements qu'ils ont pris concernant un désarmement nucléaire complet. Prendre des mesures assorties de délais à cette fin est la meilleure façon d'instaurer la confiance et de garantir la relance de la Conférence du désarmement et l'ouverture de négociations authentiques sur le désarmement.

Que les choses soient claires. Comme l'ont déclaré le Secrétaire général et le Président du Mouvement des pays non alignés ce matin, ce n'est pas le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement lui-même qui pose un problème, car c'est ce mécanisme qui a permis d'élaborer des directives pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi que pour le contrôle, la limitation et le désarmement des armes classiques. Les Conventions sur les armes chimiques et biologiques, le TNP et le Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires, entre autres, ont vu le jour grâce à ce mécanisme et au système qui l'a précédé.

Nous convenons que les procédures sont très importantes, mais nous ne devons pas nous faire d'illusions. Si la volonté d'atteindre les objectifs fait défaut, la meilleure des procédures ne portera pas fruit. L'Indonésie est convaincue qu'avec une volonté politique, la Conférence du désarmement peut faire avancer les négociations sur une convention sur les armes nucléaires, des assurances de sécurité négatives, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles conforme au mandat Shannon, et un traité sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous insistons également sur la validité permanente du Document final consensuel adopté à première session extraordinaire sur le désarmement (résolution S-10/2), qui a défini une stratégie de désarmement global conçue par le plus grand rassemblement d'États jamais vu. Nous exhortons tous les États à assumer de nouveau leur rôle en convoquant une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement et en en faisant un succès à la hauteur de l'enjeu.

Je voudrais terminer en soulignant à nouveau l'importance de cette réunion s'agissant de galvaniser l'action politique en vue d'aboutir à des mesures concrètes de désarmement. Nous devons tous œuvrer ensemble à promouvoir des mesures visant à éradiquer de notre planète le fléau des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. À cette fin, l'Indonésie est déterminée, comme par le passé, à continuer de jouer un rôle actif.

M. Ulibarri (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica se félicite de ce que l'Assemblée générale ait la possibilité d'analyser la situation du mécanisme multilatéral pour le désarmement, en particulier la Conférence du désarmement. Nous espérons que ce débat conduira à la revitalisation des travaux de la Conférence, et au renouvellement de la volonté politique de transformer et reformuler ses méthodes de travail, et ainsi de les améliorer.

Le Costa Rica se joint à la déclaration faite par les Pays-Bas au nom des 49 États qui ont parrainé la résolution 65/93, à la base de ce débat. Malgré sa composition limitée, l'impasse dans laquelle elle se trouve et notre incapacité à y participer en tant que membre à part entière, le Costa Rica estime que la

Conférence continue d'être la principale instance en matière de désarmement. Nous reconnaissons le rôle prépondérant qu'elle est appelée à jouer dans le renforcement de la sécurité mondiale et la promotion de la stabilité internationale. C'est ce que nous avons toujours soutenu depuis 1994, lorsque nous avons exprimé notre intérêt légitime à y adhérer, en vain, et nous le réaffirmons en tant que membre actif du groupe informel de pays observateurs, dont le siège est à Genève.

Le désarmement n'est pas une pratique isolée de nature exclusivement militaire; il s'agit d'un processus organique qui nous intéresse et nous touche tous, au long duquel nous devons constamment progresser par le biais de négociations productives. C'est pourquoi nous sommes extrêmement préoccupés par la paralysie de la Conférence, son insistance à répéter les mêmes routines et les mêmes erreurs, et les ressources considérables dont elle a besoin pour perpétuer son rituel. À cause de ces graves erreurs, la Conférence a compromis sa capacité à faire face aux problèmes de sécurité qui se dessinent, et suscite une insatisfaction et une impatience tout à fait justifiées.

Mais les principales raisons de l'ankylose de la Conférence du désarmement ne résident pas exclusivement dans les méthodes de travail actuelles, mais sans doute davantage dans sa démarche militariste, et non pas humaniste, qui a prévalu jusqu'ici. Il est temps d'aborder le désarmement comme une valeur pour la sécurité humaine, et le contrôle des armements dans l'optique du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous pourrions ainsi donner à l'axe conceptuel du débat une orientation plus positive et, nous le pensons également, efficace.

Les principaux outils de promotion et de renforcement de la sécurité nationale et internationale ne sont pas les armes, mais le respect de la sécurité et de la dignité humaines, et de l'état de droit. Nous ne sommes pas sans connaître les besoins de nombreux pays en matière de défense militaire, même si le nôtre a aboli les forces armées il y a plus de 60 ans. Nous sommes toutefois convaincus que, même si une approche essentiellement militariste des questions de sécurité et de désarmement pourrait nous faire progresser vers une réglementation des armements et le contrôle des arsenaux internationaux, elle ne pourra jamais aboutir à un désarmement mondial.

Pour être franc, à la Conférence du désarmement, nous ne faisons qu'assister à l'illusion du désarmement.

C'est avoir l'illusion que la destruction de certaines armes constitue un progrès, bien qu'elles soient immédiatement remplacées par d'autres armes plus puissantes; c'est avoir l'illusion que certaines armes sont interdites, car l'avantage stratégique qu'elles pourraient offrir est bien moins important que celui offert par des armes plus modernes et plus évoluées; c'est avoir l'illusion que nous répondons aux attentes de la société civile, alors que l'unique résultat obtenu est un processus sclérosé et paralysant.

La Conférence du désarmement fonctionne en outre comme un club fermé, dans lequel seul un tiers des États Membres de l'ONU est chargé de négocier le désarmement mondial. Il est notamment paradoxal que ce groupe ne compte aucun des 27 pays qui ne disposent pas de forces armées, et que le désarmement militaire passe après les réalités nationales.

Les dépenses militaires mondiales ont atteint 1 600 milliards de dollars en 2010. Ce chiffre est peu parlant en soi. Néanmoins, si nous investissions chaque année, jusqu'en 2015, ne serait-ce que 10 % de cette somme, la communauté internationale serait en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à cette date.

Le Costa Rica estime que tout effort visant à revitaliser et à restructurer les négociations multilatérales sur le désarmement doit être axé sur la sécurité humaine, comme je l'ai dit plus tôt. Une telle attention a été essentielle dans les négociations relatives à l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Elle a également été essentielle dans les réunions préparatoires à un solide traité sur le commerce des armes.

Les armes nucléaires ont déjà été jugées incompatibles avec le droit international, et le droit international humanitaire en particulier. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), aussi bien que la décision unanime prise par la Cour internationale de Justice en 1996, affirment que les États ont l'obligation juridique d'ouvrir et d'achever des négociations sur l'interdiction mondiale et l'élimination des armes nucléaires.

Pour établir la confiance et envoyer un message de bonne volonté afin de permettre que les négociations s'engagent à la Conférence du désarmement ou dans une autre instance, les États dotés d'armes nucléaires doivent renoncer à leurs plans de modernisation, de remplacement ou d'amélioration de ces armes.

Ma délégation ne pense pas que le fait que les États dotés d'armes nucléaires proposent, dans le cadre des négociations, une réduction purement « représentative » encourage le désarmement, alors qu'ils consacrent des ressources considérables à la recherche et à la modernisation d'installations permettant de maintenir ou de multiplier ces menaces.

Pour terminer, le Costa Rica considère que les organes et dispositifs multilatéraux relatifs au désarmement, telle la Conférence du désarmement, pourraient commencer à avoir des échanges et à coopérer avec les organes chargés de promouvoir et de défendre les droits de l'homme et le droit international humanitaire, dans le but d'assurer un suivi plus efficace de l'accomplissement par les États de leurs devoirs dans ces domaines, à la lumière de leurs engagements en matière de désarmement.

Le Costa Rica estime qu'il est nécessaire d'intégrer la mise en œuvre des accords sur le désarmement à l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Nous entendons parfois dire que les efforts visant à créer un monde plus juste et plus sûr en se fondant sur une approche humanitaire du désarmement et du contrôle des armements ne sont qu'un vœu pieux. Nous ne partageons pas cette analyse. Nous observons au contraire, de manière indéniable, la paralysie de la Conférence en ce qui concerne l'approche militariste. Nous avons encore le temps de réorienter la Conférence du désarmement de telle manière qu'elle repose sur de nouveaux paradigmes, améliore ses méthodes de travail et fasse de véritables compromis.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : La revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et la progression des négociations multilatérales en matière de désarmement sont essentielles pour rendre le monde plus sûr. La communauté internationale a réaffirmé à maintes reprises qu'il faut lutter par une ferme volonté politique contre la menace que pose la simple existence d'arsenaux nucléaires. Notre but commun doit être d'atteindre l'objectif poursuivi de longue date d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous prenons acte avec intérêt du rapport récent du Conseil consultatif pour les questions de désarmement. Les difficultés qu'ont les membres du Conseil consultatif à proposer des solutions pour sortir de l'impasse les travaux de la Conférence du désarmement, comme il apparaît dans le rapport,

démontrent que cette impasse s'explique par des raisons politiques et qu'elle n'est donc pas liée à des questions institutionnelles ou de procédure au sein de la Conférence du désarmement. Il importe donc d'insister sur la recommandation faite, dans le rapport, au Secrétaire général de demander à un groupe de personnalités de haut niveau, s'il en décide la création, de formuler d'urgence des recommandations sur les moyens de revitaliser l'ensemble du mécanisme de désarmement des Nations Unies.

Le Brésil estime que tout effort de réforme doit prendre en compte l'ensemble du mécanisme de désarmement des Nations Unies et pas seulement la Conférence du désarmement. C'est pourquoi nous sommes favorables à l'organisation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui pourrait examiner la structure institutionnelle établie à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, tenue en 1978. Nous déconseillons toute initiative visant à modifier partiellement le fonctionnement de ce mécanisme, qui poursuivrait alors un objectif précis et consacré à une seule question telle que, par exemple, les matières fissiles.

Le Brésil considère que la Conférence du désarmement est l'unique organe dûment constitué par la communauté internationale chargé de mener des négociations en matière de désarmement nucléaire. Bien que nous attachions la plus haute priorité à l'élimination des armes nucléaires par l'adoption d'une convention sur le désarmement nucléaire, nous appuyons le lancement de négociations sur les trois autres questions principales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence : matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, garanties négatives de sécurité et prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous ne partageons pas l'avis selon lequel seule la question d'un traité sur les matières fissiles peut maintenant faire l'objet de négociations. Nous n'appuyons pas non plus la thèse selon laquelle un seul pays devrait être tenu pour responsable de l'impasse dans laquelle se trouvent les travaux de la Conférence. Si cela est vrai pour la question d'un traité sur les matières fissiles, d'autres pays ont bloqué les négociations relatives à des instruments liés à d'autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

Même pour la question relative à un traité sur les matières fissiles, les points de vue divergent clairement

entre les États Membres. Le Brésil encourage la négociation d'un traité qui tienne compte du problème des stocks. Un traité qui se contenterait d'interdire la production n'aurait qu'un impact restreint, voire inexistant, sur le désarmement nucléaire.

Les critiques portant sur les aspects institutionnels de la Conférence du désarmement, en particulier sur son règlement intérieur, ne sont pas cohérentes. On peut se demander si les pays qui dénoncent une utilisation abusive de la règle du consensus dans les négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles seraient prêts à accepter des décisions prises à la majorité sur d'autres questions examinées par la Conférence. Les négociations qui ont un impact sur la sécurité des États sont toujours délicates et complexes. La règle du consensus est une procédure spéciale de la Conférence du désarmement qui reflète cette réalité.

Le Brésil appuie l'examen de l'élargissement de la composition de la Conférence, car cela permettrait d'enrichir et d'élargir les débats au sein de cet organe. Nous sommes également favorables à une plus grande participation de la société civile dans le cadre du suivi des travaux de la Conférence. Cela permettrait en effet

de mieux faire connaître les problèmes rencontrés en matière de désarmement nucléaire.

Il est certainement préoccupant de constater que la Conférence du désarmement reste dans l'impasse malgré les efforts déployés ces dernières années, compte tenu des progrès réalisés en matière de désarmement et de non-prolifération, en particulier les résultats positifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'existence d'armes nucléaires pose la menace la plus immédiate à la survie de l'humanité. La négociation d'instruments propices au désarmement nucléaire est donc urgente. Mais il faut se poser la question suivante : la communauté internationale serait-elle en meilleure position pour négocier ces instruments en l'absence de la Conférence du désarmement? Le Brésil estime qu'en dépit de ses insuffisances, il n'existe pas d'alternative à la Conférence. C'est pourquoi revitaliser la Conférence du désarmement ne signifie pas trouver des moyens de la contourner.

La séance est levée à 13 heures.